

UN CHANGEMENT DE PARADIGME STRUCTUREL :

2024, UNE ANNEE D'EFFICIENCE

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et aux établissements publics administratifs dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de l'établissement (analyse rétrospective). L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a souhaité accentuer l'information des conseillers municipaux. Le DOB s'effectue ainsi sur la base d'un rapport élaboré sur les orientations financières et budgétaires de la Ville. Le DOB doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget. Mais c'est aussi l'occasion d'informer sur l'évolution financière de la Ville en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement. Il doit tenir compte au mieux de l'évolution du contexte économique national et international, du contexte social, des orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2023, de la Loi de Programmation des Finances Publiques dont la dernière itération vient d'être votée, ainsi que la situation financière locale. Il s'appuie également sur la situation budgétaire et financière rétrospective de la Ville mais aussi la comparaison avec la strate et avec d'autres collectivités dont la situation est similaire (*voir annexe 1*).

PROPOS LIMINAIRES

Comment furent ces trois dernières années, une période marquée à bien des égards par des défis exceptionnels ?

Collectivement, nous avons dû faire face à une série d'épreuves imprévisibles. Il y a eu tout d'abord la pandémie mondiale du COVID-19. A peine avions-nous pensé être sorti d'une période de crise qu'une nouvelle vague menaçait de nous engloutir : les perturbations du secteur de l'énergie et juste après elle, sa cousine, la crise inflationniste.

Ces circonstances ont créé des obstacles que nous n'aurions jamais pu anticiper, mais nous avons su saisir ces opportunités et nous adapter. Nous avons traversé ces épreuves, ensemble, avec une résilience impressionnante.

Dès lors, se pose une question : Comment s'annoncent 2024, 2025 et 2026 ?

Nous entamons l'année 2024 avec la conviction que celle-ci sera une année pivot, marquant la transition de crises que nous espérons tous ponctuelles à une réalité avec laquelle nous devons désormais composer. Face à ces nouvelles données, l'efficience qui a toujours été un de nos mots clés, devient le pilier de nos réflexions, une boussole qui guidera nos actions dans la gestion de cette nouvelle normalité.

L'année 2025 s'annonce d'ores et déjà comme un tournant, marquée par des investissements réfléchis et stratégiques. Nous mettrons en place des mesures visant à participer activement à la relance de la croissance tout en respectant les engagements politiques que nous vous avons promis. Ces investissements sont et seront le fruit d'une réflexion approfondie, d'une construction méticuleuse, et d'un travail acharné pour garantir leur soutenabilité à long terme. Nous sommes résolus à créer un avenir prospère sans compromettre les générations futures. En ce qui concerne l'année 2026, nous voulons vous assurer que cela ne sera en aucun cas une année d'inaction. Notre engagement envers vous et envers le développement de notre ville reste indéfectible. Nous continuerons à travailler sans relâche pour atteindre nos objectifs, pour honorer nos promesses, et pour répondre aux besoins changeants de notre communauté. L'échéance électorale ne sera pas un frein, mais plutôt un catalyseur pour maintenir nos efforts dans la réalisation de notre vision commune.

Mais cette volonté, cette ambition ne se fera pas aux dépens de nos valeurs, de nos promesses et de nos impératifs.

Oui, il serait facile d'augmenter ses taux de fiscalité, mais nous reconnaissons l'importance cruciale de la stabilité fiscale dans ces temps difficiles. Nous nous engageons à préserver votre pouvoir d'achat et la Ville n'augmentera pas ses taux de fiscalité jusqu'à la fin du mandat.

Oui, il serait facile de baisser les subventions aux associations, mais les clubs sportifs, les associations caritatives et de loisirs participent plus qu'activement à la vie citoyenne, et ils ne seront pas ainsi mis en difficulté. Je maintiendrais l'augmentation de 1% de l'enveloppe annuelle dédiée aux associations.

Oui, il serait facile d'emprunter pour financer l'investissement, mais la Ville est décidée à ajuster sa gestion financière aux difficultés rencontrées, avec une volonté claire de désendettement chaque fois que cela est possible.

Oui, il serait facile de continuer à fonctionner comme avant, sans plus réfléchir, mais la recherche accrue de recettes et l'optimisation des dépenses deviennent également une priorité, nous permettant de diversifier nos sources de financement et de soulager le fardeau financier sur nos concitoyens.

Oui, il serait facile de supprimer des postes dans les services municipaux, mais nos collaborateurs sont la plus belle richesse de cette ville, et ils s'investissent corps et âme pour offrir un service public de qualité aux Jocondiens.

Oui il serait aisé de nous replier sur nous-mêmes, mais c'est ensemble que nous sommes plus forts. Ensembles au niveau intercommunal, qui est une vraie chance pour notre ville, mais aussi ensembles dans les projets rassembleurs que nous portons tout au long de l'année et qui rayonnent bien au-delà des limites de notre territoire municipal.

Et enfin, oui, il serait plus simple de refuser de faire des choix, mais c'est dans chaque petit choix qu'apparaît la destination que nous voulons donner à notre avenir collectif.

Et ce choix, je l'ai fait hier, je le fais aujourd'hui et je le ferais demain. C'est celui d'une ville résiliente. C'est celui d'une ville efficiente. C'est celui d'une ville ambitieuse. Ce choix, c'est Joué-lès-Tours.

Le Maire,
Président de
Tours Métropole Val de Loire,

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'F' and 'A' followed by a stylized flourish. The signature is written above a horizontal line.

Frédéric AUGIS

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| PREAMBULE | 1 |
| PROPOS LIMINAIRES..... | 1 |
| A/ LES GRANDES TENDANCES ÉCONOMIQUES PLURIANNUELLES..... | 5 |
| B/ LA TRANSCRIPTION EN RECETTES ET EN DEPENSES | 7 |
| I. Une dépense optimisée | 7 |
| a) Les collaborateurs municipaux, une vraie richesse nécessitant un accompagnement ajusté | 7 |
| b) Des dépenses de fonctionnement courant efficaces..... | 11 |
| c) Un soutien sans faille aux organismes qui agissent concrètement | 14 |
| d) Entretien et construire pour l'avenir | 16 |
| II. Des recettes optimisées sans dégrader la situation des jocondiens..... | 21 |
| a) Contributions réciproques à la vie locale | 21 |
| b) Une dette jocondienne à l'utilisation adaptée à la situation..... | 25 |
| c) Des participations et subventions institutionnelles en stagnation..... | 28 |
| C/ RESUME ET RATIOS FINANCIERS | 34 |
| I. Epargne brute et épargne nette : 2019 - 2026..... | 34 |
| II. Tableau récapitulatif..... | 36 |
| CONCLUSION | 39 |
| <i>Annexe 1 : Liste des communes dites « similaires » et méthodologie.....</i> | <i>40</i> |

A/ LES GRANDES TENDANCES ÉCONOMIQUES PLURIANNUELLES

Le budget jocondien est influencé, comme tous les autres, par les grandes tendances économiques nationales et mondiales. Il est essentiel pour pouvoir le penser, le prévoir, l'anticiper et comprendre quelles sont les grandes tendances prévisibles de l'environnement financier et économique dans lequel les différents budgets, jusqu'à la fin du mandat, vont s'inscrire.

Avant toute chose, il est à noter que toutes les sources d'informations économiques s'accordent à dire que l'importance croissante des zones d'incertitude rend difficile une projection fiable. Ces incertitudes sont tant le fruit de l'apparition de nouvelles crises imprévisibles comme le monde en a connu ces trois dernières années (COVID-19, guerre en Ukraine, crise inflationniste), des questions géopolitiques qui influent nécessairement sur les décisions économiques (tensions au Moyen-Orient, élections en Amérique du Sud, etc), que du fait des difficultés actuelles et futures à comprendre de nombreux comportements socio-économiques (taux d'épargne élevé des ménages, faiblesse de la productivité par exemple). Au-delà des tensions géopolitiques entre puissances, un certain nombre de campagnes électorales détermineront les agendas économiques de plusieurs grandes économies émergentes, dont l'Inde et l'Indonésie au printemps 2024 et le Mexique au milieu de l'année 2024. Les élections au Parlement européen de juin 2024 peuvent également avoir un impact notable. Les incertitudes liées aux élections américaines de novembre 2024 pèsent également lourdement sur les perspectives économiques de la 2^{ème} superpuissance économique mondiale (15.8% du PIB mondial).

Malgré ces incertitudes, plusieurs tendances majeures apparaissent dans les travaux des analystes économiques. Ils s'accordent à supposer vraisemblable une économie française qui parviendrait à sortir progressivement de l'inflation sans récession. La croissance française resterait faible sur 2024 (0.9 %). A partir de 2025 et surtout 2026, elle repartirait à la hausse pour atteindre respectivement 1.3% et 1.6 %. Cette croissance est dans la même tendance que celle réalisée avant la crise du COVID-19, ce qui confirmerait que cette crise a eu un faible impact sur le potentiel de croissance de long terme de l'économie française. Cette augmentation progressive pour 2026 suppose néanmoins deux éléments : un repli de l'inflation en 2024/2025, ainsi qu'une reprise de l'investissement (à la fois privé et public) en raison de l'arrêt de la hausse des taux décidés par les banques centrales.

L'inflation moyenne a en effet atteint un pic en 2022-2023 (avec une inflation annuelle respective à 5.2% et 4.9%). En 2024, elle diminuerait fortement à 2.5%. Cette baisse s'explique à la fois par l'évolution des prix de l'énergie à la baisse, mais également par la hausse des taux qui a joué son rôle. Cette diminution qui peut sembler conséquente est en réalité la suite logique de l'évolution de l'inflation sur les mois de septembre à décembre 2023 qui amorcent déjà cette tendance, aidée par la hausse des taux directeurs. De plus, la modération des hausses de prix de l'alimentation se poursuivrait en lien avec le fort ralentissement des prix de production agroalimentaires observé depuis plusieurs mois. Cela n'aurait l'impact annoncé cependant que, sous réserve que les révisions de prix discutées dans le cadre des prochaines négociations commerciales s'achevant fin janvier 2024, restent limitées. L'autre grand facteur d'incertitudes est l'énergie et sa progression. Aujourd'hui, malgré les tensions géopolitiques et la volatilité du prix du baril, les prix sur les marchés mondiaux du pétrole, du gaz et de l'électricité sont à la baisse. La progression de l'inflation ne serait dès lors plus basée que sur l'évolution des services, une évolution moindre que les deux composantes précitées. L'inflation se stabiliserait ensuite aux alentours de 2% sur 2025 et 2026.

L'économie mondiale suivra le même rythme d'évolution que l'économie française avec une croissance du PIB mondiale attendue en 2024 à 2.4% (contre 2,7% en 2023). Les trois premières superpuissances économiques mondiales vont ainsi subir soit un ralentissement (Etats-Unis et Chine), soit un rebond de faible ampleur (Union Européenne). Concernant les taux directeurs, la réserve fédérale des Etats Unis (FED) ne devrait stabiliser ou diminuer ses taux qu'à l'été 2024. La Banque Centrale Européenne (BCE) devrait quant à elle attendre septembre 2024. Ces positions sont cependant difficiles à estimer. Les banques centrales sont en effet dans une position délicate : chargées de lutter contre l'inflation, elles ne doivent pas pour autant durcir leurs conditions monétaires à tel point que l'économie mondiale basculerait dans la récession. L'année 2024 sera cruciale à ce sujet.

En 2025, l'économie mondiale reviendrait sur son niveau 2023 avec une progression de toutes les superpuissances économiques (+0.6 points pour les Etats Unis et l'Union Européenne), à l'exception de la Chine qui stagnerait.

A retenir

- Une instabilité politico-économique mondiale entraînant une prévision prudente des tendances économiques
- Pas de récession et une croissance française en légère progression notamment à partir de 2025 : 0.8% en 2023, 0.9% en 2024, 1.3% en 2025 et 1.6% en 2026.

- Une inflation en chute mais qui ne disparaîtrait pas pour autant : 4.9% sur 2023, 2.5% en 2024, 2% en 2025 et 2026

Tous ces éléments conduisent à devoir gérer avec plus d'agilité les budgets de la Ville. La situation, espérée longtemps conjoncturelle, se révèle aujourd'hui structurelle. Face à ces défis de taille, l'objectif de la Ville reste d'anticiper demain en agissant aujourd'hui. Ainsi elle continuera son travail quotidien d'efficience en contrôlant ses dépenses et en développant sa capacité d'optimisation de ses recettes.

B/ LA TRANSCRIPTION EN RECETTES ET EN DEPENSES

Cette volonté d'efficience se retrouve tant dans l'optimisation des dépenses existantes, que dans le travail de recherches de recettes.

I. Une dépense optimisée

a) Les collaborateurs municipaux, une vraie richesse nécessitant un accompagnement ajusté

Bien que le contexte pourrait amener à le faire, la question des ressources humaines jocondiennes n'est pas, et ne doit pas être, uniquement abordée sous l'angle financier. La Ville de Joué-lès-Tours traite cette question de manière multifactorielle et s'intéresse à tous les enjeux concrets de la vie de ses collaborateurs.

Plusieurs axes politiques ont ainsi été définis dans le pilotage des ressources humaines :

- Maintenir un service public de qualité et de proximité pour les jocondiens
- Améliorer la qualité de vie au travail des agents (santé, sécurité, mobilités, l'attrait de la collectivité)
- Optimiser et anticiper les différents impacts prévisibles pour assurer un pilotage de précision de la masse salariale

Ces axes de travail, et tout particulièrement l'amélioration de la qualité de vie au travail, ont été mis en œuvre depuis 2020 et tout particulièrement en 2022 et 2023.

Ainsi, début 2023, la collectivité a terminé la mise en œuvre du RIFSEEP. Cette réforme du régime indemnitaire a contribué à l'égalité professionnelle au sein des effectifs. Lors de cette mise en œuvre, l'objectif principal de la ville était de définir des critères de versement permettant de :

- Supprimer les disparités entre les agents occupant des postes relevant d'un même niveau de fonction ;
- Valoriser certaines fonctions nécessitant un niveau important d'expertise ;

- Reconnaître les contraintes liées aux activités du poste ;
- Prendre en considération des sujétions particulières externes aux missions exercées.

Cette évolution contribue à l'amélioration de l'attractivité et de la qualité de vie des collaborateurs par un gain moyen mensuel de 80 € soit près de 1 000 € par an par bénéficiaire. Sa mise en place représente un coût d'environ 700 000 € pour la Ville sur une année pleine. Dans la suite logique, la collectivité a également procédé à une réforme de l'entretien professionnel, en cette année 2023 pour permettre un meilleur échange entre les agents et leurs encadrants. Cette réforme a également été l'occasion de mettre en place le Complément Indemnitaires Annuel (CIA), la part variable du régime indemnitaire afin de valoriser les agents s'engageant professionnellement au service des administrés. Pour ce faire, la Ville a choisi d'engager une enveloppe annuelle de l'ordre de 50 000 € à partir de 2025 avec une somme de 300 € par agent qui remplirait les conditions correspondantes.

En parallèle la collectivité a également travaillé sur la résorption des emplois précaires. Elle est en effet soucieuse d'offrir à ses agents des conditions d'emploi stables dans le respect du statut de la FPT et a œuvré pour la mise en place d'une politique de mise en stage des emplois de catégorie C accessibles sans concours. Un travail a également été fait sur d'autres emplois avec d'autres problématiques : ATSEM sur des contrats permanents pour leur permettre de bénéficier du RIFSEEP, annualisation des contrats des animateurs, mutualisation des agents auxiliaires de sécurité avec les écoles sur la pause méridienne. Une majoration de l'aide sur la mutuelle et sur la prévoyance a également été mise en place, en avance sur le calendrier législatif qui l'aurait imposé en 2025 : +3 € sur la mutuelle et +5 € sur la prévoyance, pour un coût annuel pour la Ville de 35 000 €.

Au-delà des finances, un agent des Ressources Humaines a également été dédié au suivi individualisé des agents pour leur permettre d'être accompagnée dans un nouveau projet professionnel. Depuis cette année, le même agent accompagne les mobilités "subies" comme celles voulues et, par souci de cohérence, est désormais également en charge du recrutement. Bien sûr, la Ville accompagne les agents afin de favoriser leur maintien dans l'emploi : aménagement de postes et achats de matériels adaptés, mise en place d'un déplacement en taxi domicile/travail dans des cas spécifiques, aide à la rédaction de demandes de Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé par l'assistante sociale. Ce travail a également eu un impact positif pour les finances de la Ville, dans l'objectif du pilotage de la masse salariale. Ainsi, si en 2022 la Ville avait recensé 27 bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) entraînant une pénalité de 93 000 €, elle a pu en recenser 41 en 2023, amenant la pénalité à seulement 15 000 €.

La collectivité a également développé, encouragé et soutenu les besoins de formations de ses agents, permettant d'atteindre 1 791 jours de formations sur 2022. La volonté de la collectivité

a toujours été d'encourager la formation des collaborateurs, parce que là est la clé de l'efficacité et de la connaissance, donc de l'innovation renforçant d'autant l'ensemble de l'organisation.

Enfin, afin d'encourager le recours à des modes de transport alternatifs et durables, un forfait mobilité durable a été mis en place. Le versement de ce forfait a vocation à assurer le remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail et interviendra à partir de 2025.

Ces évolutions se font toujours dans le cadre du dialogue social. Dans un souci de transparence et afin d'associer les organisations syndicales dans l'organisation et le fonctionnement de la collectivité, les réunions du Comité Social Territorial (CST) et de La Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions De Travail (FSSSCT) ont été ritualisées et plusieurs instances de discussion et des réunions de travail ont été mises en place sur les sujets d'actualité.

La Ville est cependant confrontée à de nombreux défis à la fois humains et financiers.

En termes humains, elle doit faire face au vieillissement des agents et à une pénibilité importante de certains métiers, la filière technique étant la plus exposée, engendrant une usure professionnelle, de la maladie professionnelle et des risques d'accidents de service. Ainsi, en 2021, l'âge moyen des agents municipaux était de 48,64 ans et 27% des agents permanents avaient 55 ans ou plus (soit 214 agents).

Elle doit également faire face à un absentéisme en progression sur quasiment toutes les catégories d'agents publics au sein de ces effectifs, le tableau ci-contre reflétant l'évolution du taux d'absentéisme entre 2021 et 2022 pour les différentes catégories :

| | 2021 | 2022 |
|-----------------------------|--------|--------|
| Fonctionnaires | 7.38 % | 8.32 % |
| Contractuels permanents | 2.52 % | 2.05 % |
| Contractuels non permanents | 1.29 % | 2.13 % |

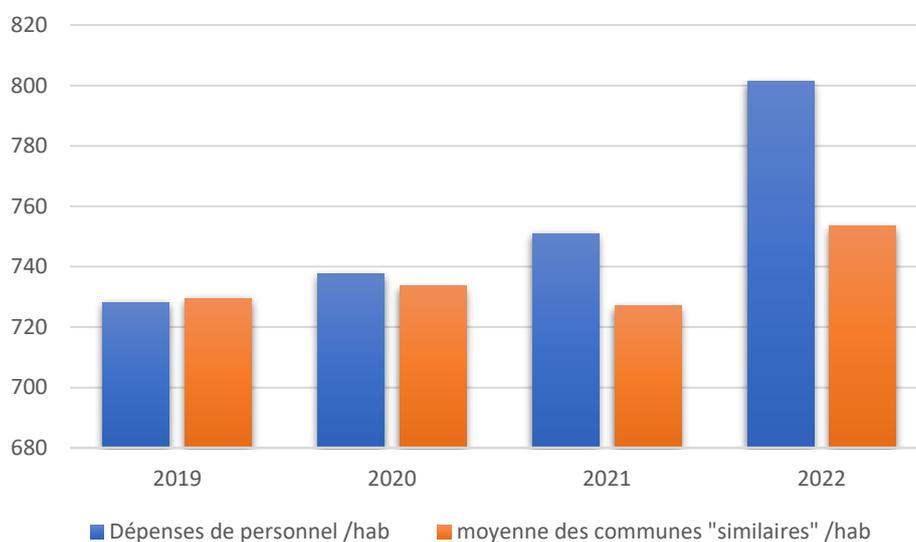
Cela représente par exemple 11 360 jours d'absence pour maladie, rien que pour la catégorie des fonctionnaires.

Ces problématiques poussent la Ville à continuer ses réflexions sur la Qualité de Vie au Travail, et réfléchir à une politique plus affinée de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) en intégrant un pilotage plus précis et plus ajusté en transversalité au sein des effectifs.

En termes financiers, outre l'impact du RIFSEEP précité, les différentes augmentations du SMIC (janvier 2023, mai 2023) ainsi que la revalorisation du point d'Indice de juillet 2023 représentent un total de 444 000 € sur la seule année 2023. Associé à l'augmentation des 5 points d'indices annoncée en janvier 2024, et à une application sur l'année pleine de l'augmentation du point d'indice de 1.5%, à périmètre constant, c'est un coût total de 925 000

€ qui sont venus grever les finances de la Ville. Il est à noter que la CNRACL, la caisse de retraite des fonctionnaires a également annoncé une hausse de 1% de sa cotisation patronale, ce qui occasionnera un coût supplémentaire de 133 000 € pour la Ville.

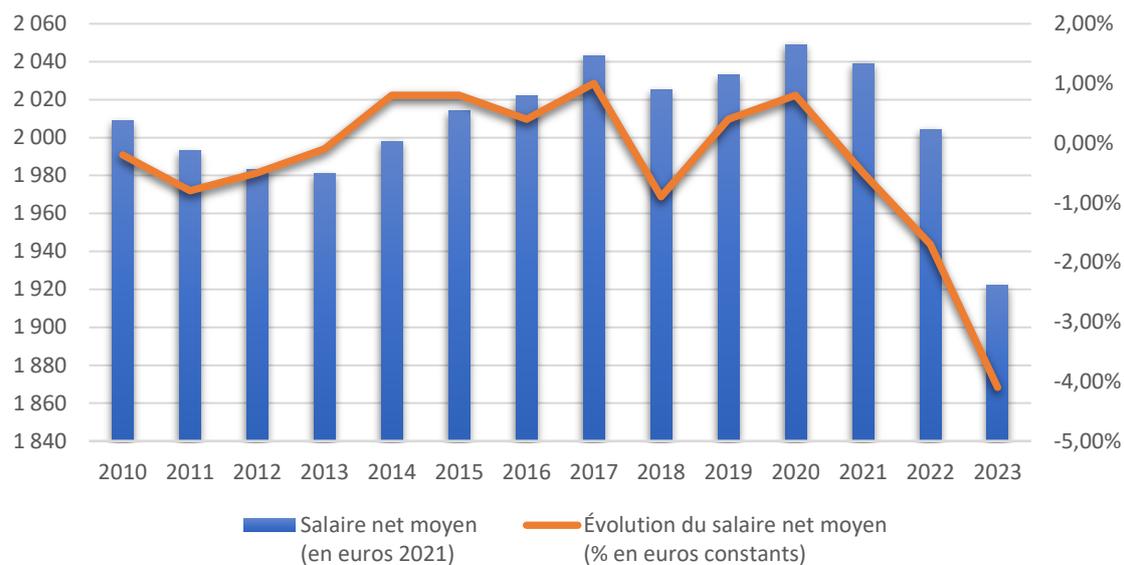
Une attention particulière sur le respect budgétaire sera à l'œuvre dans les années à venir, sans incidence sur les agents en poste. Les collaborateurs de Joué-lès-Tours sont sa plus grande richesse et ils œuvrent quotidiennement à l'excellente qualité de service public jocondien et sa présence dans tous les domaines de la vie de la cité. A titre de comparaison, Joué-lès-Tours a fait le choix d'investir plus de moyens par habitant que les autres communes dites « similaires ».



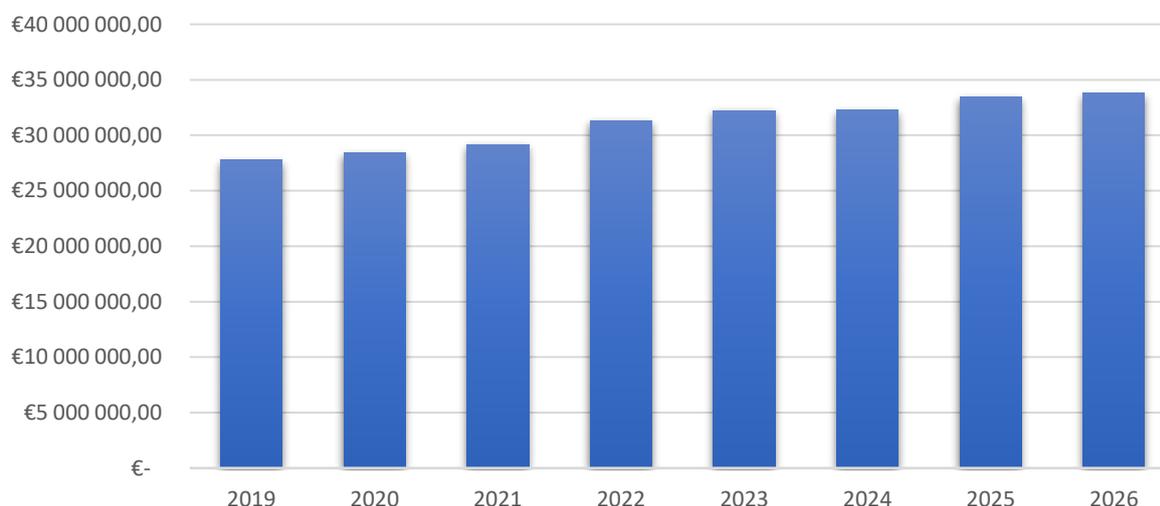
Dépenses de personnel par habitant en comparaison avec des communes "similaires"

En 2024, la Ville prévoit une progression limitée de ses dépenses de personnel, au-delà des surcoûts annoncés ci-dessus avec une quasi-stagnation des charges de personnel sur 2024. L'effet de noria (c'est-à-dire l'économie obtenue lors du remplacement de salariés plus âgés par des salariés plus jeunes, à effectif constant) de plusieurs postes importants au sein de la collectivité associé à un vrai questionnement sur les renouvellements de poste et les départs en retraite permettent ainsi de compenser les surcoûts précités.

La chute prévue de l'inflation sur 2024 et 2025 permet d'anticiper une potentielle hausse du point d'indice en 2025 en fonction de l'inflation réelle ayant lieu en 2024 après la hausse annoncée de janvier 2024 et celle ayant eu lieu en 2023.



Salaire net moyen des fonctionnaires à euros constants entre 2010 et 2023



Dépenses de personnel de la Ville entre 2019 et 2026

Pour la partie indemnités des élus, l'augmentation supposée des cotisations fera légèrement varier à la hausse ce poste de dépenses.

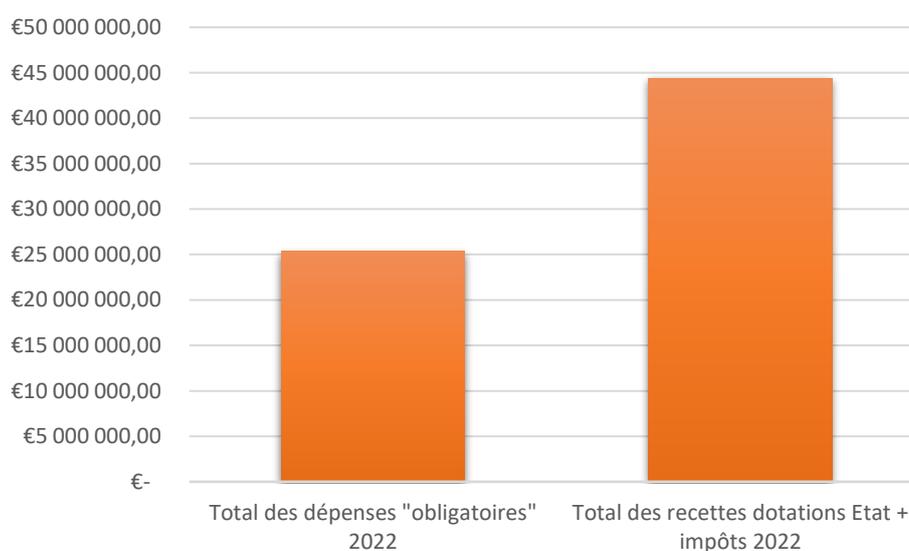
b) Des dépenses de fonctionnement courant efficaces

La Ville de Joué-lès-Tours a toujours beaucoup fait en régie et assuré en interne nombres de prestations (transport scolaire, restauration, services bâtiments) et tient à son savoir-faire local. Toutes ces dépenses, assurées et assumées, sont en cours d'analyse pour maximiser l'efficacité des multiples interventions municipales.

1. Des interventions obligatoires ?

La collectivité, présente dans toutes les étapes de vie des Jocondiens, a pour vocation de leur garantir le plus agréable des cadres d'épanouissement et de développement de tous les citoyens. Dans le cadre de cette recherche d'efficience, un recensement est mené sur la division entre les compétences « obligatoires » d'une commune (la part des compétences que la Loi lui impose d'exercer) et celles que la collectivité a souhaité mettre en place au fil des ans et conserver. Parmi les compétences « obligatoires », on peut trouver par exemple la tenue de l'état-civil (394 naissances, 87 mariages, 363 décès, 10 194 délivrances de titres d'identités [chiffres 2023]), l'accueil des administrés (250 appels par jour, 52 956 usagers accueillis et 3 883 demandes Gestion Relation Citoyen [chiffres 2023]), l'organisation des élections (1 789 inscriptions et 752 radiations [chiffres 2023]), l'entretien des voies communales (160 km de voirie), des écoles primaires (9 groupes scolaires), des bibliothèques/médiathèques (9 752 abonnés [chiffres 2023]), les structures sportives (26 stades, complexes, salles, piscines), etc. A Joué-lès-Tours, cette part des compétences obligatoires, dans le périmètre actuellement entretenu (c'est-à-dire largement au-dessus du strict-minimum) ne représente que 40.95 % du budget de la commune pour 2022, fonctionnement et investissement inclus, soit l'équivalent de 25 333 000 €. Cette somme est à mettre en comparaison des 44 398 381 € que représentent les impôts et les dotations de l'Etat sur la même période.

Autrement dit, la Ville serait largement excédentaire si elle ne se concentrait que sur ses compétences obligatoires. Ce n'est pas, et ça ne sera pas l'objet dans les prochaines années, mais cette donnée est une analyse pertinente à conduire pour réfléchir à l'efficience de la dépense.



Dépenses "obligatoires" comparées aux recettes - données 2022

2. Fluides et Alimentation : des dépenses volatiles difficilement prévisibles

Ces deux catégories de dépense ont été ici groupées car elles sont soumises à des variations difficilement prévisibles.

La Ville a ainsi subi une augmentation totale de plus de 65 % de ces dépenses volatiles entre 2019 et 2022, soit une augmentation de plus de 1 823 326 €. Après la forte hausse du nouveau marché d'électricité de 2022, les nouveaux contrats ont fait rebaisser la facture de manière notable (- 50%). Le nouveau contrat signé en 2023 pour le gaz a cependant subi une hausse conséquente lui aussi (d'environ + 50%).

Au niveau international, il est important de garder à l'esprit deux éléments de contexte pour mieux appréhender ces hausses et leur variation dans le futur : les pics de production internationaux des ressources fossiles et les taux de transmission aux prix de vente des variations du coût de production liées aux prix de l'énergie.

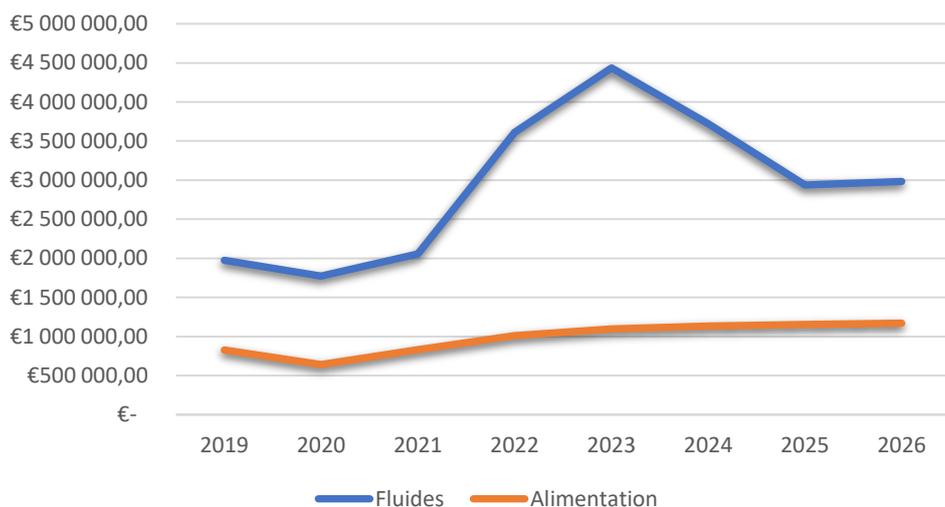
Plusieurs études montrent en effet que les pics de production des énergies fossiles (gaz et pétrole) vont être atteints dans les cinq à vingt prochaines années. Or, ces énergies constituent 45.76 % de la consommation d'énergie primaire de la France (données 2022). Même si les énergies renouvelables prennent une part de plus en plus importante à moyen ou long terme, à court terme le prix ne devrait pas chuter étant donné la projection de baisse de la capacité de production de ces énergies qui constituent à elles seules presque la moitié de notre énergie primaire.

Dans le même temps, une étude de l'INSEE de mai 2023 a montré que lorsque les variations étaient à la hausse en raison du prix de l'énergie, les entreprises répercutaient en moyenne 127% de la hausse. A l'inverse, en cas de baisse des prix de l'énergie, les entreprises répercutent en moyenne 58% de la baisse.

Ces données obligent la Ville à avoir une prévision prudente tant sur le volet des fluides que sur celui de l'alimentation qui sont les deux grandes catégories de dépenses les plus soumises aux variations des marchés.

Les prévisions budgétaires de la Ville tiennent compte de ces éléments en ne prévoyant aucune baisse sur ces postes de dépenses, les ramenant ainsi à leur niveau de 2019.

Comme annoncé précédemment, la question de l'augmentation et des marges de manœuvre est désormais structurelle.



Evolution des fluides et de l'alimentation entre 2019 et 2026

Concernant les autres dépenses de fonctionnement, le raisonnement s'inscrit dans la même logique mais avec quelques différences.

3. Le fonctionnement courant des services

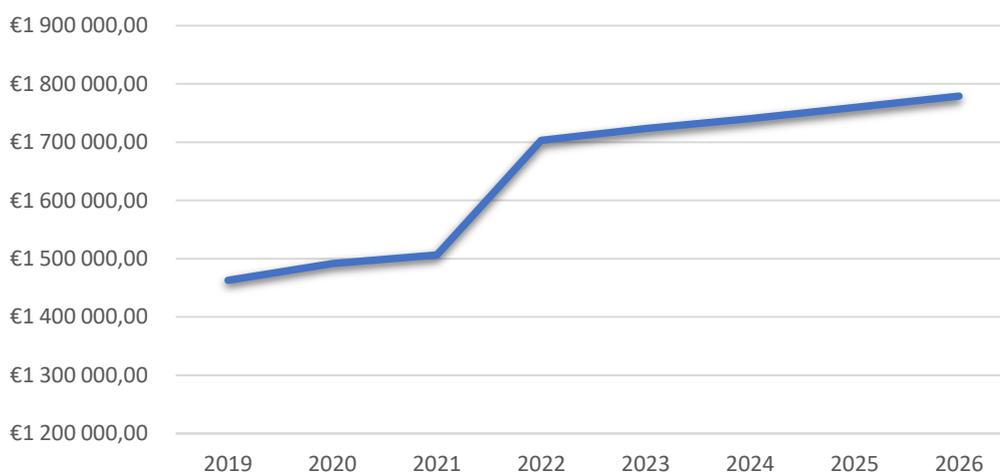
Concernant le fonctionnement des services, la problématique est légèrement différente. Si les mêmes questions de variation des prix et d'inflation s'appliquent, la proportion n'est pas tout à fait la même. Dans l'optique de l'efficacité, des réflexions ont été menées tout au long de l'année 2023 avec tous les services municipaux pour appréhender tous les périmètres d'intervention de la Ville et discuter avec chacun d'entre eux en termes de fonctionnement et de besoins. A partir de cet état des lieux, des échanges plus budgétaires ont eu lieu, avec une cible de réduction des dépenses de fonctionnement de 10% par rapport au compte administratif 2022. Dans les années à venir cette évolution devrait suivre l'inflation

c) Un soutien sans faille aux organismes qui agissent concrètement

La Ville a toujours placé l'action au cœur de sa politique et continuera de soutenir au quotidien les acteurs qui en font de même.

1. Des subventions au tissu local en hausse

La Ville de Joué-lès-Tours est et restera toujours une ville forte de ses associations et de ses clubs. Leurs rôles sociaux, fédérateurs, émancipateurs n'est plus à prouver. Les clubs sportifs, les associations caritatives et celles de loisirs participent plus qu'activement à la vie de la cité. Pour toutes ces raisons, et bien d'autres, la Ville maintient la progression annoncée de 1% par an pour les subventions, donnant ainsi aux acteurs de terrain les moyens d'agir, tant sur la partie Ville que sur les subventions antérieurement versées par TMVL qui sont désormais directement versées par la Ville (depuis 2022 avec le pacte financier et fiscal).

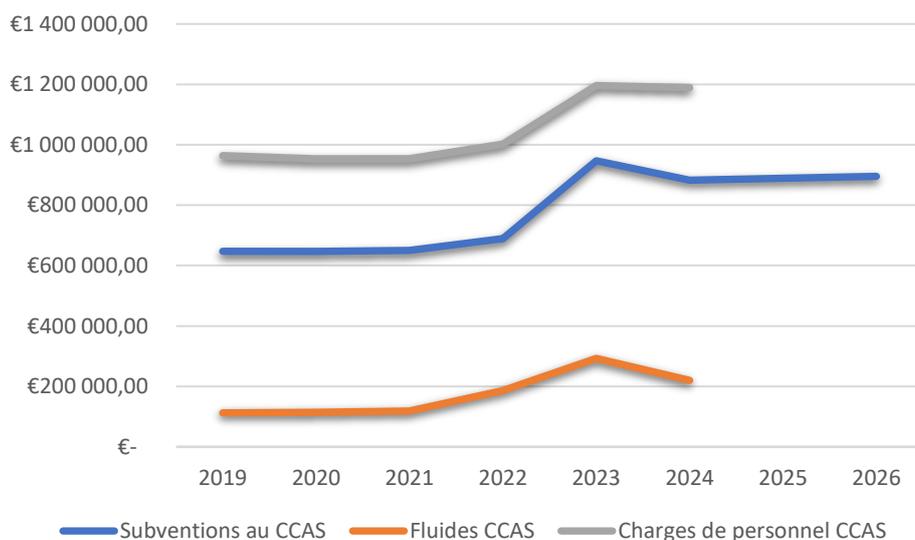


Subventions aux associations entre 2019 et 2026

Les associations ne sont cependant pas les seuls acteurs à agir au quotidien et la Ville a une approche transversale de soutien à tous les acteurs œuvrant quotidiennement pour le public jocondien.

2. Le CCAS, un acteur essentiel

Le Centre Communal d'Action Sociale opère lui aussi un vrai soutien quotidien aux publics en difficulté et la Ville soutiendra ses actions aussi longtemps que nécessaire. La hausse des fluides précitée ainsi qu'une régularisation concernant les charges de personnel liée au SEGUR de la santé ont également eu un lourd impact sur le budget du CCAS et ont nécessité une hausse de la subvention d'équilibre notable en 2023. La baisse prévisible des fluides (notamment grâce au nouveau contrat d'électricité) va cependant redonner un souffle et devrait permettre à la subvention de se stabiliser sur les prochaines années.



Comparaison entre la subvention au CCAS, les fluides et les charges de personnel du CCAS entre 2019 et 2026

3. La subvention à la Régie Autonome Culturelle (RAC)

Le budget de la RAC est également soumis à des contraintes conséquentes liées à l'augmentation des fluides. Une réflexion sur les recettes ainsi que sur la juste adéquation des tarifs a eu lieu par les services de l'Espace Malraux sur l'année 2023 et une meilleure rotation des locations auprès des entreprises ainsi que la mutualisation des coûts par des partenariats ciblés (autant avec des partenaires publics, que privés). La subvention d'équilibre est ainsi en baisse pour l'année 2024 (une fois neutralisée l'augmentation des fluides subie par le budget). Dans les années à venir, la subvention d'équilibre suivra l'évolution des fluides, et devrait donc à minima se stabiliser et ne plus varier que de l'inflation.

4. Les autres partenaires soutenus

La Ville subventionne également d'autres partenaires de manière obligatoire (SDIS, contingents aux enseignements de premier et deuxième degré, etc). Ces subventions sont supposées suivre l'inflation.

La pertinence de l'action étant un enjeu majeur pour la Ville, chaque projet d'investissement est murement réfléchi. En effet, chaque situation où la Ville investit est l'occasion de questionner la pertinence de celui-ci, au-delà du temps présent. Il s'agit aussi de le projeter pour identifier ses impacts sur l'enveloppe de fonctionnement tout au long de sa vie (utilisation, valorisation et entretien). En parallèle, la question des financements associés aux projets est d'autant plus d'actualité.

d) Entretien et construire pour l'avenir

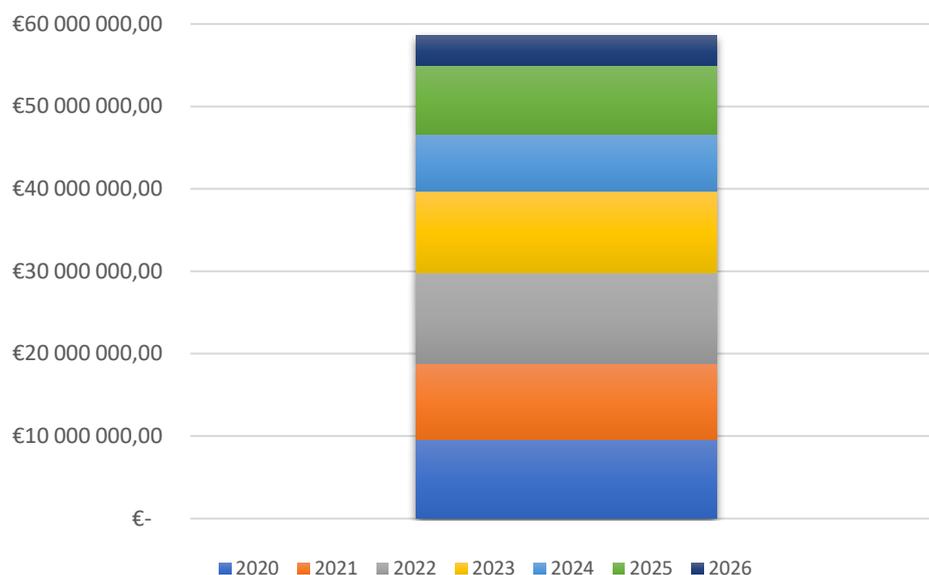
1. Des investissements constants et anticipés

La Ville de Joué-lès-Tours a toujours porté ses investissements de manière pluriannuelle et réfléchie. Les projets jocondiens ont toujours été construits en cohérence les uns avec les autres et pensés pour offrir des infrastructures en réseau, noyant de manière touffue le territoire, en proximité directe et efficace avec les vrais besoins des citoyens.

Les difficultés structurelles auxquelles elle fait face amènent à amender le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sans pour autant lui ôter sa portée. Dans les prochaines années, l'investissement restera à un niveau élevé, plus faible que les années antérieures, mais le choix des projets doit être compatible avec la volonté de désendetter la collectivité sur le long terme.

Depuis 2020, c'est déjà presque 40 millions d'euros qui ont été investis au bénéfice des jocondiens, mais aussi des entreprises, notamment locales, qui, par capillarité, font vivre le

tissu social et économique de proximité. Jusqu'à 2026, la ville prévoit d'investir presque 59 millions d'euros.



Investissements (hors remboursements d'emprunts) 2020-2026

Sur l'année 2024, les investissements seront recentrés sur l'essentiel, notamment pour préparer le gros investissement de 2025 : le déplacement du centre commercial de la Rabière. Une année plus faible sur 2024 ne veut cependant pas dire qu'aucun investissement ne sera réalisé, puisque plusieurs projets structurants vont être achevés.

L'année 2024 verra ainsi la fin des travaux du nouveau bâtiment NPNRU et de bâtiments associés avec une ouverture de ces nouveaux locaux (rassemblant pour rappel une crèche, un accueil ados et le Point Ecoute Parents), à la rentrée 2024 pour 1 701 000 €.

2024 sera aussi l'objet de nombreux travaux concernant la préservation de nos bâtiments et de notre planète. Soutenue par TMVL par le biais d'un fonds de concours dédié à la transition écologique, la Ville compte ainsi programmer presque 1 300 000 € de travaux liés à la transition écologique, en optimisant également ces dépenses en fonctionnement, puisqu'une campagne massive de relamping va avoir lieu dans toutes les structures municipales, permettant un remplacement par LED, des appareils à la fois moins polluants et moins consommateurs d'énergie. D'autres travaux de conservation et d'amélioration de la vie des bâtiments municipaux sont prévus pour 350 000 €.

La construction des investissements reste pluriannuelle, et la Ville maintient son investissement dans les bâtiments sportifs pour plus d'un million d'euros par an encore en 2024 et ce jusqu'à la fin du mandat.

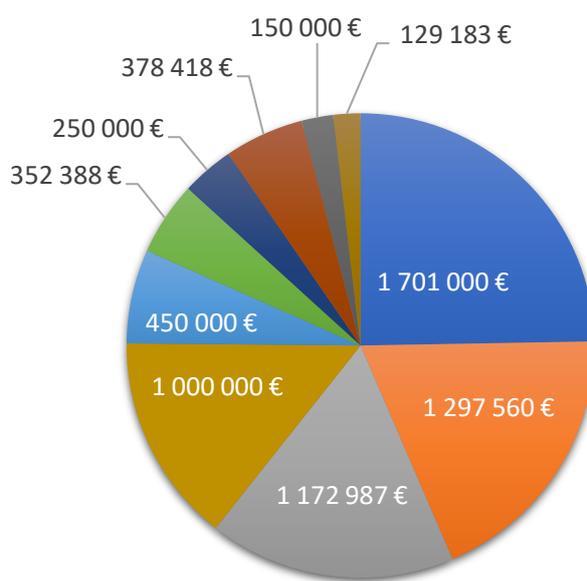
La sécurité reste un axe important des investissements en 2024 comme depuis toujours, puisque la Ville va à nouveau investir pour la sécurité quotidienne des jocondiens, à la fois via

la vidéoprotection, mais aussi dans la sécurisation de ses bâtiments et propriétés tant physiques que virtuelles (pour se protéger face à la recrudescence d'attaques numériques) et la sécurité de ses collaborateurs.

A cela s'ajoute les premiers investissements nécessaires au déplacement du centre commercial. Le projet continue d'avancer, et se réalisera pleinement sur l'année 2025, des dépenses d'études et de travaux préparatoires sont donc impératifs dès 2024.

Enfin, les services municipaux doivent aussi être dotés des moyens de fonctionner pour pouvoir continuer d'offrir l'excellence du service jocondien au quotidien, une somme leur est donc allouée.

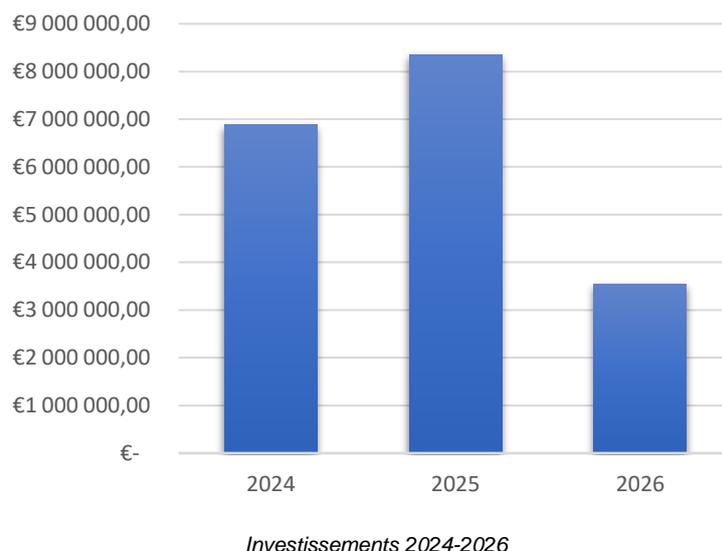
- Fin des travaux NPNRU
- Travaux relamping et isolations divers
- PPI Sport
- Travaux voirie et espace publics (transfert à TMVL)
- Première tranche transfert centre commercial
- Entretien des bâtiments et services techniques
- Subvention démolition pradier
- Sécurisation jocondiens, bâtiments publics, cyber-sécurité
- Acquisitions foncières
- Besoins des services



Investissements 2024 par politique publique

Comme annoncé précédemment, l'année 2025 sera une année avec un investissement élevé. Les travaux de construction du nouveau centre commercial de la Rabière sont en effet prévus pour environ 5 723 000 € rien que sur cette année clé. La ville maintiendra également son PPI lié aux bâtiments sportifs ainsi que ses transferts de charge liés à la voirie et aux espaces publics métropolitains.

L'année 2026 sera une année électorale, les investissements sont supposés être limitées au minimum (transferts de charge, entretien des bâtiments municipaux, besoins des services et le paiement de la fin des travaux du centre commercial).



Afin de mener à bien son ambitieuse politique d'investissement, la Ville peut compter sur des financeurs et partenaires solides et toujours présents.

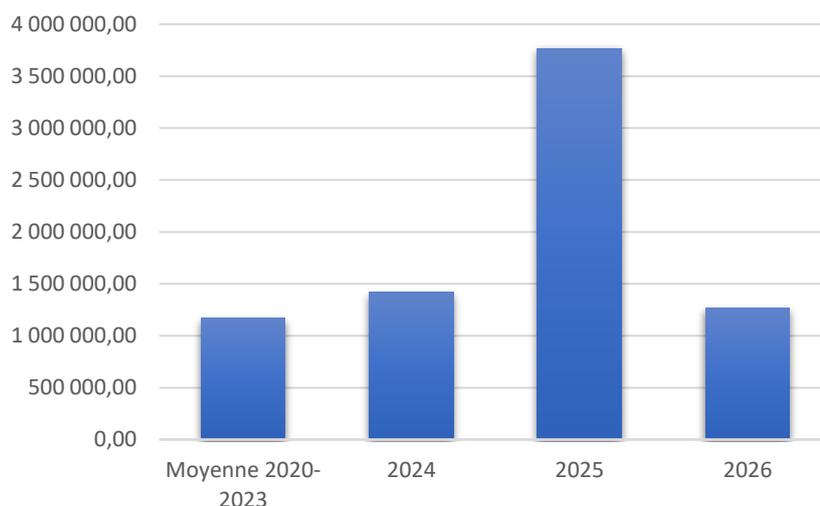
2. Des financements optimisés

Dans le cadre de son PPI, la Ville travaille également à l'optimisation de ses subventions. L'existence de subventions est ainsi un des axes prioritaires de choix pour les investissements municipaux. Pour tous ses projets structurants, des réunions ont été réalisées avec différents financeurs et des prospections ont lieu tous les jours quant à la recherche de subventions. Une étude a été faite en particulier avec les services de la Région concernant les fonds européens et leur possible sollicitation pour des projets de grande ampleur.

Chaque année, l'État accompagne la Ville par le biais de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et le Conseil Départemental par le Fonds de Développement Départemental (F2D).

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) soutient également les projets liés à la petite enfance et à l'enfance, tandis que l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) investit dans les projets liés aux Quartiers Politiques de la Ville (QPV). Depuis 2020, c'est ainsi en moyenne 1 169 385 € qui ont été perçus par an pour les différents projets de la Ville.

Sur les années à venir, la Ville a travaillé à optimiser ses recettes d'investissement. Ainsi, c'est 3 766 912 € qu'elle envisage de percevoir en 2025 et 1 266 912 € en 2026, dont la majeure partie pour le centre commercial. A cette heure, cette opération pourrait ainsi être financée à hauteur de 45 %, un taux plutôt élevé. D'autres projets municipaux pourraient également, sous réserve de l'accord des financeurs, être financés à un taux élevé : La couverture des pistes du boulodrome (potentiellement à 80%), la sécurisation précitée des bâtiments publics (potentiellement à 65%) et d'autres.

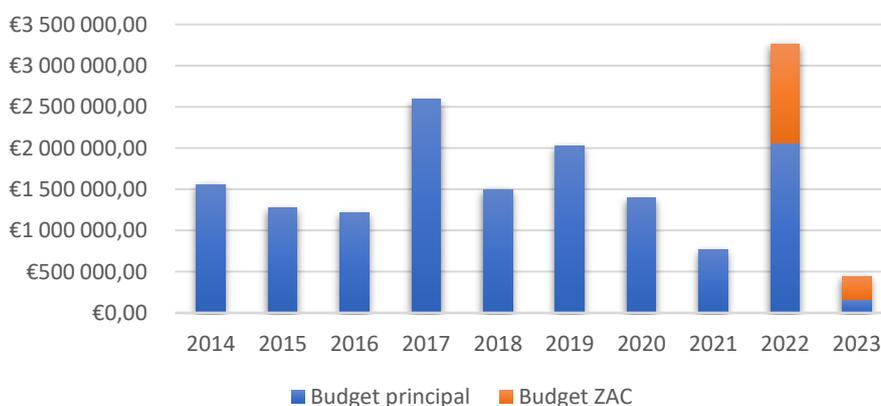


Subventions estimées 2024-2026 et comparaison à la moyenne 2020-2023

3. Une réserve foncière

La Ville a construit au fil des années une réserve foncière ambitieuse. Empruntant lorsque les taux d'intérêts étaient bas, elle a constitué un patrimoine foncier de 14 544 558 €. Dans les années à venir, au vu des taux d'intérêts élevés, la Ville projette de limiter sa politique d'achats aux seules opérations « structurantes » permettant de faire de Joué-lès-Tours une ville à la hauteur de ses ambitions.

Le budget ZAC Joué Sud fonctionne, de fait à part, de cette réflexion liée aux taux d'intérêts. Sa réserve foncière de 1 488 619 € (à ce jour) est alimentée par l'emprunt dont les frais sont intégrés dans la valeur comptable des biens et seront ainsi compensés au moment de la vente des lots concernés. Dans les prochaines années, la Ville continuera les négociations avec les propriétaires fonciers de la zone afin de pouvoir acquérir des terrains et ainsi maîtriser cette partie du sud de la ville. En lien avec les travaux de rénovation de la route de Monts, la poursuite des études et réflexions pour cette zone est primordiale pour le dynamisme de la ville à moyen et long terme.



Achats fonciers entre 2014 et 2023

II. Des recettes optimisées sans dégrader la situation des jocondiens

Toutes les recettes jocondiennes ont été scrutées avec attention pour décider comment les optimiser sans faire peser un coût disproportionné aux jocondiens.

a) Contributions réciproques à la vie locale

1. Des taux d'imposition locaux figés

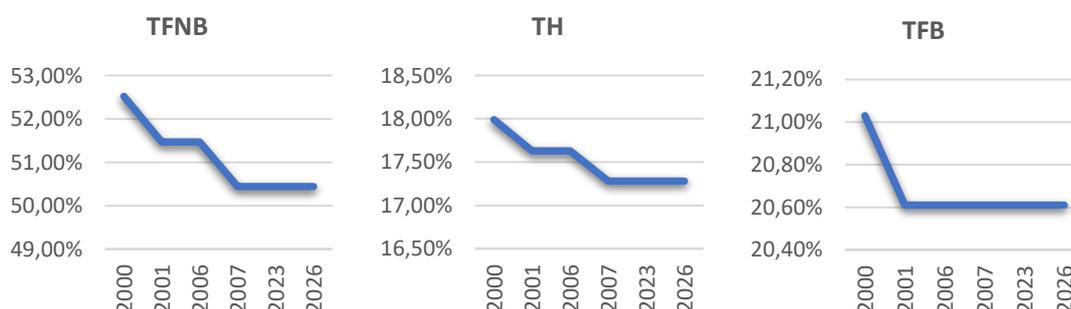
La Ville n'augmentera pas les taux de fiscalité communale jusqu'à la fin du mandat. Les produits de fiscalité directe représentent une part importante mais non majoritaire des recettes de fonctionnement de la collectivité (45.69 % en 2022). La fin de la taxe d'habitation sur les résidences principales a bouleversé l'équilibre de la fiscalité locale, limitant encore plus, pour les collectivités, la possibilité de faire varier avec finesse ces outils de contributions à la vie locale. Seule la TFB constitue aujourd'hui une recette de poids à la main des communes. La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants (THRS et THLV) ne représentent en effet qu'une part congrue des bases imposables (8% en 2023).

Faire varier les taux de la taxe foncière aujourd'hui ferait peser un poids trop conséquent sur les seuls propriétaires. Le mot d'ordre reste donc le même : pas d'augmentation du taux de fiscalité communale à Joué-lès-Tours.

Les taux communaux resteront donc :

- Pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) à 50,44%
- Pour la taxe d'habitation (TH) à 17,28%
- Pour la taxe sur le foncier bâti (TFB) à 37,09 %

Il est à noter que cette décision s'inscrit dans une longue tradition jocondienne. En effet, ces taux n'ont pas augmenté depuis *a minima* les années 2000 et ont même diminué (une fois neutralisé l'adjonction de la part départementale de la TH).



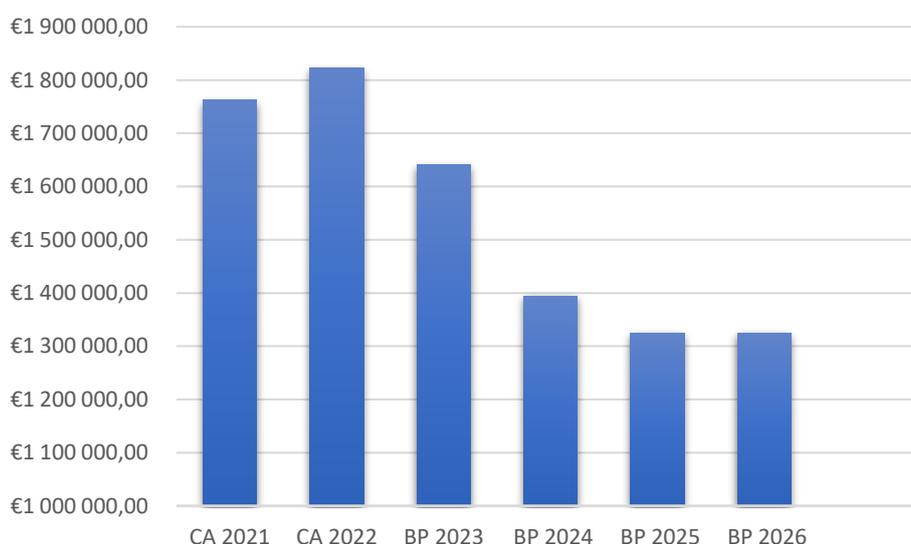
Taux des taxes foncières et d'habitation de la Ville entre 2000 et 2026

La comparaison par rapport aux communes de même strate est également intéressante. Elle met en exergue le fait que le taux des impositions locales de Joué-lès-Tours est notamment plus faible que ce soit par rapport à la strate, ou par rapport à d'autres villes dont la situation économique et sociale est similaire à celle de Joué-lès-Tours.

| Impôts locaux | Taux 2022 de Joué-lès-Tours | Taux moyens 2022 de la strate | Taux moyen 2022 des communes « similaires » |
|---------------|-----------------------------|-------------------------------|---|
| TFNB | 50.44 % | 54.15 % | 66.08 % |
| TH | 17.28 % | 21.54 % | 22.37 % |
| TFB | 37.09 % | 39.52 % | 46.89 % |

2. Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)

Les droits de mutation à titre onéreux représentent les taxes que les collectivités locales et l'Etat imposent lors de la vente d'un bien immobilier quel qu'il soit. Elles représentent plus d'un million et demi d'euros de recettes en moyenne entre 2019 et 2023 soit 3% des recettes de fonctionnement de la Ville. Cette recette est susceptible de diminuer fortement sur les années à venir et va ainsi constituer une vraie perte pour le budget communal. Le Conseil Supérieur du Notariat en fin d'année 2023 a ainsi alerté sur une baisse de presque 20% des transactions immobilières depuis un an, pendant qu'une étude est sortie dans la même période relatant qu'un Français sur cinq (21%) ayant un projet immobilier a été contraint de l'abandonner en raison du contexte économique. La baisse se fait déjà ressentir sur 2023 et est prévue dans une continuité sur 2024. Les années 2025 et 2026 devraient également subir une baisse, mais celles-ci devraient être moins notables au vu de la reprise économique annoncée notamment sur la consommation des ménages.



DMTO entre 2021 et 2026

Il est à noter également que la réforme du potentiel financier annoncée (*cf infra*) qui devrait produire ses effets sur la période 2024-2026 et qui s'appuie en partie sur le montant des DMTO ne devrait être impactée qu'à la marge sur ses variations à la baisse. En effet, pour les

communes de plus de 5 000 habitants, les années de référence correspondront aux années N-2 à N-4. Pour la Ville de Joué-lès-Tours, ces baisses ne pourront ainsi avoir un impact réel que sur le BP 2026, dans une proportion encore aujourd’hui très difficile à estimer. Les premières analyses menées montrent que cette réforme aura surtout un impact notable sur les petites communes (inférieures à 5 000 habitants) car elle pèse plus lourd dans les recettes des petites communes.

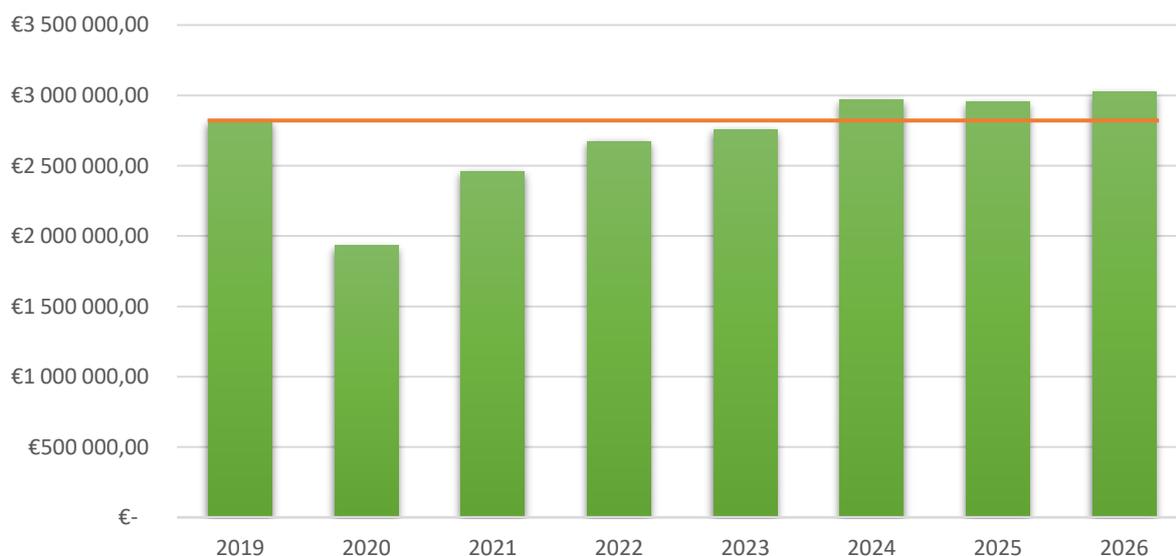
3. Des tarifs municipaux adaptés à la réalité

La question des tarifs est essentielle dans l’optique d’une efficacité des recettes. Ils évoluent chaque année en fonction de l’inflation sans pour autant l’équivaloir. La Ville a toujours eu à cœur d’ajuster ses tarifs et de mettre en place les dispositifs adéquats pour permettre l’adéquation entre prix payé et situations personnelles des familles. En témoigne ainsi par exemple la continuité du choix de maintenir les tarifs de la restauration sur une tarification au quotient familial ou la participation des familles qui est inférieure à la moitié du coût du repas du restaurant scolaire (allant de 18.79 % à 44.10 % selon les tranches pour 2022).

Des réflexions vont être menées sur l’année 2024 pour actualiser certains tarifs qui n’avaient pas été changés, créer de nouvelles tranches dans le but d’ajuster les tarifications aux situations personnelles et accompagner l’évolution de l’inflation.

Sur les trois prochaines années, la tendance sera une évolution des tarifs corrélée à l’inflation tout en veillant à ne pas pénaliser l’activité des services communaux et la qualité du service rendu aux jocondiens.

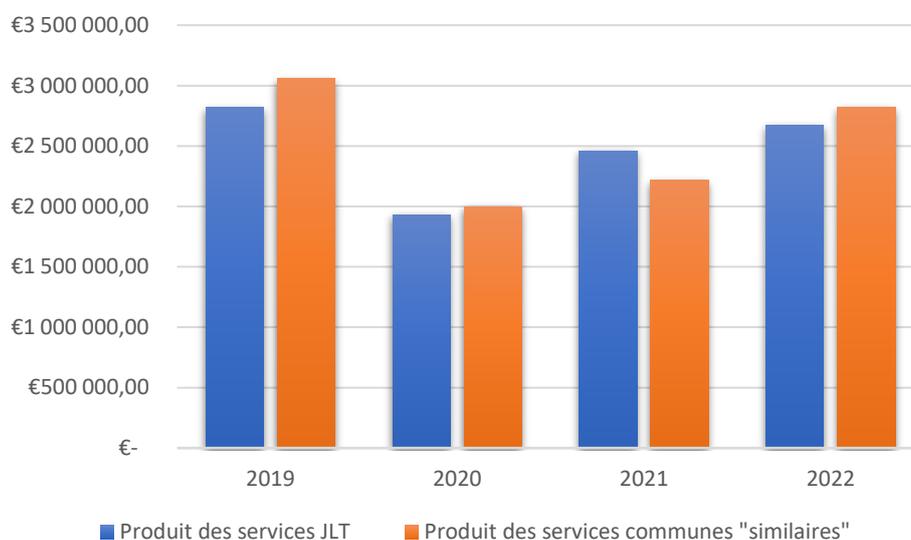
Il est à noter que les produits des services en 2023 n’ont toujours pas rattrapé ceux antérieurs à 2019. Le rattrapage est estimé se produire sur l’année 2024.



Produits des services de la Ville entre 2019 et 2026

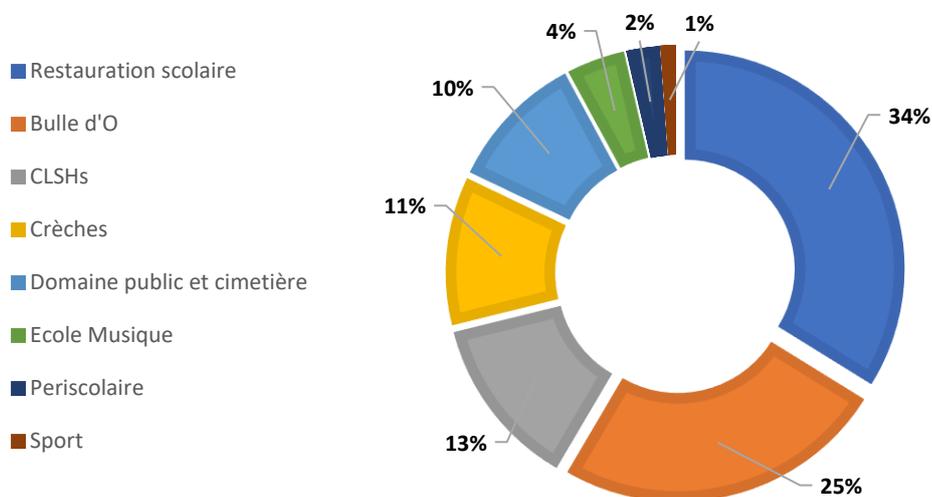
En termes de comparaison, les tarifs municipaux sont moins importants à Joué-lès-Tours que dans les communes dites « similaires » à l’exception de 2021 (qui est une année post-COVID,

donc exceptionnelle, où la Ville a su montrer la résilience de ses services et leur attractivité en rebond post-COVID).



Produits des services de la Ville et comparaison aux communes "similaires"

A titre d'informations, en termes de poids relatifs (chiffres 2022), la restauration scolaire constitue à elle seule un tiers des produits des services, suivi de peu par Bulle d'O.



Répartition des différents services dans les recettes de produits des services - Données 2022

En termes de recettes, la question de la Dette est évidemment centrale pour financer les investissements annoncés. Une vraie analyse a été faite de notre portefeuille d'emprunts et des capacités et marges de manœuvre dans les années à venir.

b) Une dette jocondienne à l'utilisation adaptée à la situation

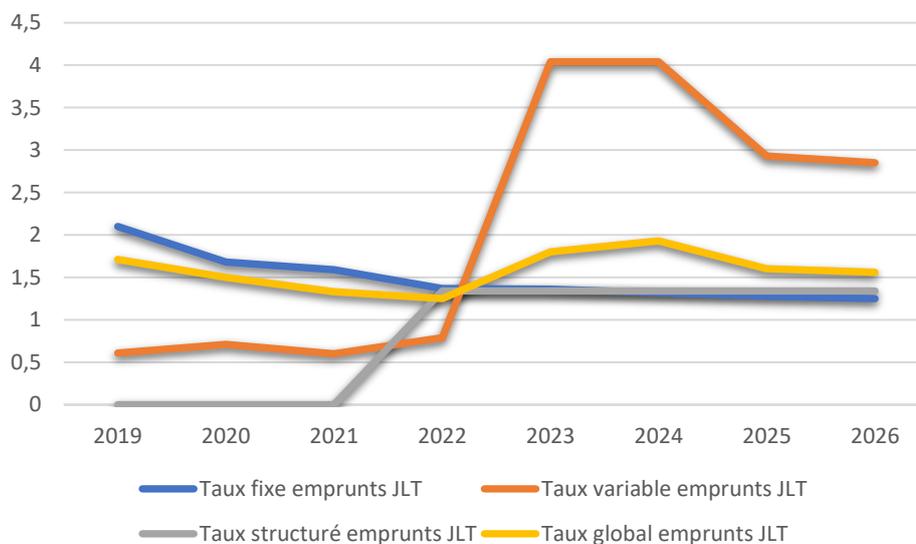
1. Etat des taux jocondiens

Avec l'inflation, les banques centrales ont fait évoluer leurs taux directeurs à la hausse ayant un impact certain sur les conditions de financement des collectivités pour les taux fixes. Concernant les taux variables ou révisables, les principaux taux servant de référence sont aussi en nette progression depuis deux ans.

La baisse des taux fixes s'explique par la fin de certains emprunts qui avaient des taux fixes plus élevés.

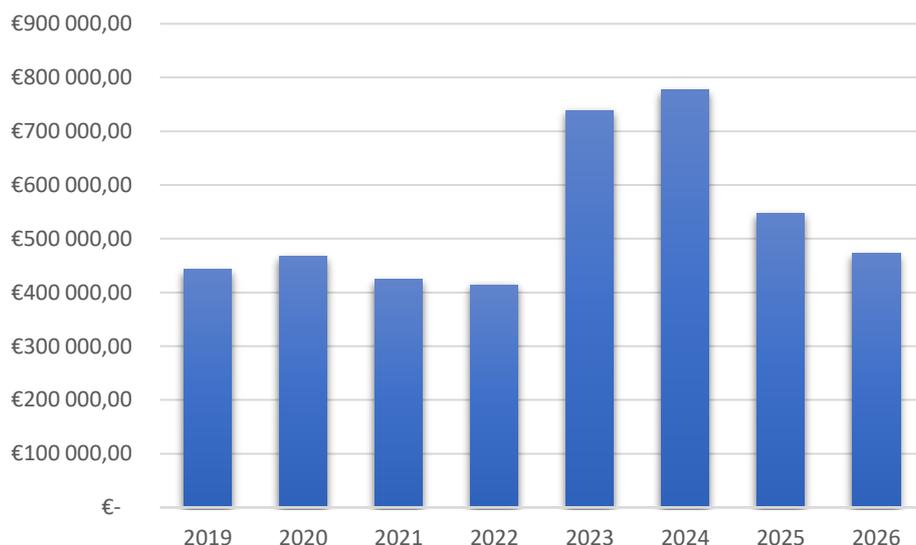
Les taux variables, souvent basés sur de l'Euribor 3 mois, ont subi une nette progression en 2023 et ne devraient diminuer qu'à partir de fin 2024, quand les banques centrales annonceront la baisse de leurs taux directeurs, permettant à la Ville de retrouver de nouvelles marges de manœuvre.

A titre d'exemple, l'emprunt souscrit par la Ville en 2021 l'a été avec un taux fixe de 0,56% là où les dernières offres reçues par Taelys (le prestataire chargé de la gestion de la dette communale) tournent autour de 3.5 %.



Variation des taux d'emprunts de la Ville entre 2019 et 2026

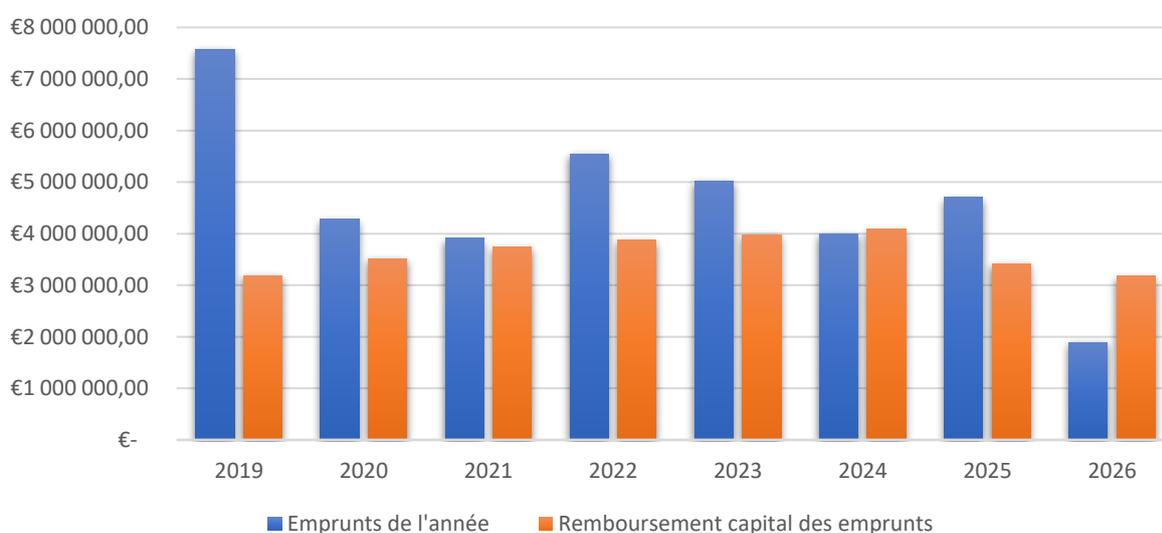
Ces hausses ont un impact conséquent sur le budget de la Ville, puisque les intérêts d'emprunts sont passés de 442 904 € en 2019 à presque 739 000 € fin 2023 soit une hausse de presque 300 000 € sur cette seule ligne budgétaire. Les années 2025 et 2026 devraient permettre de redonner un vrai souffle aux finances municipales à ce sujet.



Intérêts d'emprunts de la Ville entre 2019 et 2026

2. Endettement prévisible

Avec la hausse des taux, la Ville prête une attention particulière sur les emprunts à souscrire. Le choix de financer un investissement par l'emprunt n'est pris qu'en dernier recours, une fois épuisées toutes les pistes de financement possibles. Chaque projet d'investissement, sauf obligation légale, est réfléchi en association avec un financeur (*cf supra*). Dans les années à venir, les emprunts seront limités. La Ville a ainsi fait le choix d'investir lorsque les taux étaient bas, mais en raison du changement des conditions de marché, opte pour un désendettement progressif. Ainsi sur 2024 et 2026, la Ville empruntera moins qu'elle ne remboursera, diminuant ainsi le stock des emprunts. L'année 2025 ne correspondra pas à cette logique au vu des choix d'investissements pluriannuels, mais la baisse plus que probable des taux directeurs permettra d'emprunter à des taux largement inférieurs aux taux actuels du marché.



Comparaison entre emprunts de l'année et remboursement du capital entre 2019 et 2026

Sur la période 2024-2026, la somme du remboursement du capital des emprunts sera inférieure aux nouveaux emprunts souscrits (respectivement 10 684 000 € contre 10 598 000€).

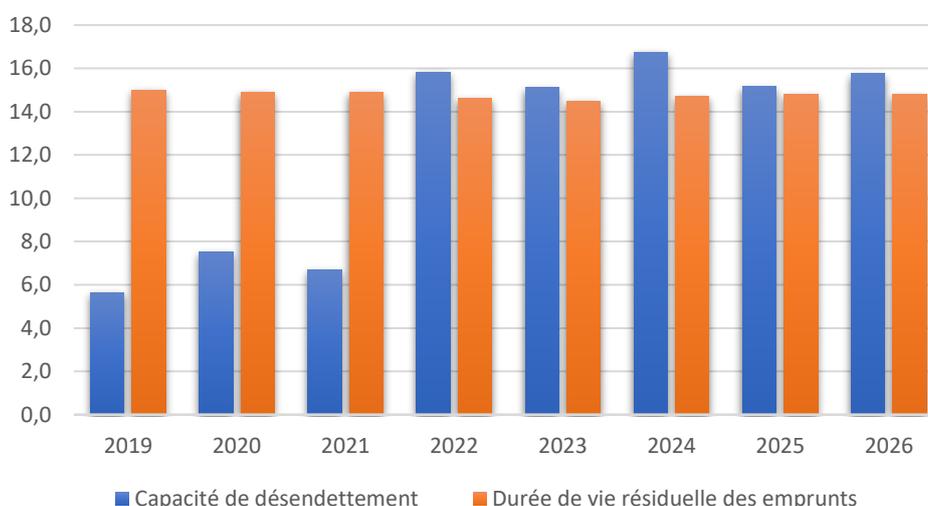
3. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement de la Ville s'analyse traditionnellement au travers du ratio « Klopfer ». Ce ratio mesure la durée théorique en années pour rembourser l'intégralité de sa dette avec la totalité de son épargne brute (donc avant remboursement du capital). Ce ratio fixe traditionnellement une situation inquiétante lorsque la capacité de désendettement était supérieure à 12 ans et mauvaise supérieure à 15 ans.

Dans un contexte économique particulièrement tendu, ce ratio doit être requestionné à la fois sur son fondement et sur son échelle. Tout d'abord, parce qu'il a été créé à une époque où les collectivités empruntaient majoritairement sur 15 ans, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Ensuite parce qu'il mélange allégrement stock d'emprunts (le capital) et les flux de remboursements (l'épargne brute annuelle). Ainsi, une collectivité avec une ratio de 6 ans pourrait sembler en excellente situation financière mais si la durée de vie moyenne de ses emprunts est de 4 ans, elle n'aurait en réalité pas les moyens de les rembourser à un rythme suffisant.

Enfin, les durées d'emprunts sont désormais bien souvent sur 20 ans, ce qui pose la question de savoir s'il y a encore une pertinence au seuil de 15 ans.

Au niveau de Joué-lès-Tours, la durée de vie résiduelle des emprunts est ainsi de 14.5 ans pour une capacité de remboursement d'environ 15 ans à la date d'écriture du ROB. Dans les années à venir, cette capacité de remboursement devrait se maintenir autour de 16 ans, malgré le programme ambitieux d'investissement, grâce au travail d'optimisation des recettes et des dépenses de fonctionnement ainsi que d'une optimisation des recettes d'investissement permettant de diminuer les emprunts nécessaires.



Comparaison entre capacité de désendettement de la Ville et durée résiduelle des emprunts entre 2019 et 2026

c) Des participations et subventions institutionnelles en stagnation

1. *L'État, un partenaire stable*

i. La Dotation Globale de Fonctionnement

L'Etat participe au budget de la Ville par le biais notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Cette DGF est en réalité composée de trois sous-dotations : la Dotation Forfaitaire (DF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Seule la première, la DF n'est pas liée à la péréquation. La DGF existant dans une enveloppe bloquée à hauteur de la totalité des collectivités, son évolution tant à la hausse qu'à la baisse est automatiquement liée à la variation de la DGF d'autres collectivités. Elle repose sur de nombreux critères (plus de 180) ce qui rend son calcul prévisionnel assez obscur, en particulier avec la réforme annoncée de plusieurs critères majeurs que sont le potentiel fiscal et l'effort fiscal qui vont produire des variations échelonnées entre 2024 et 2028 par un effet de lissage (20% en 2024).

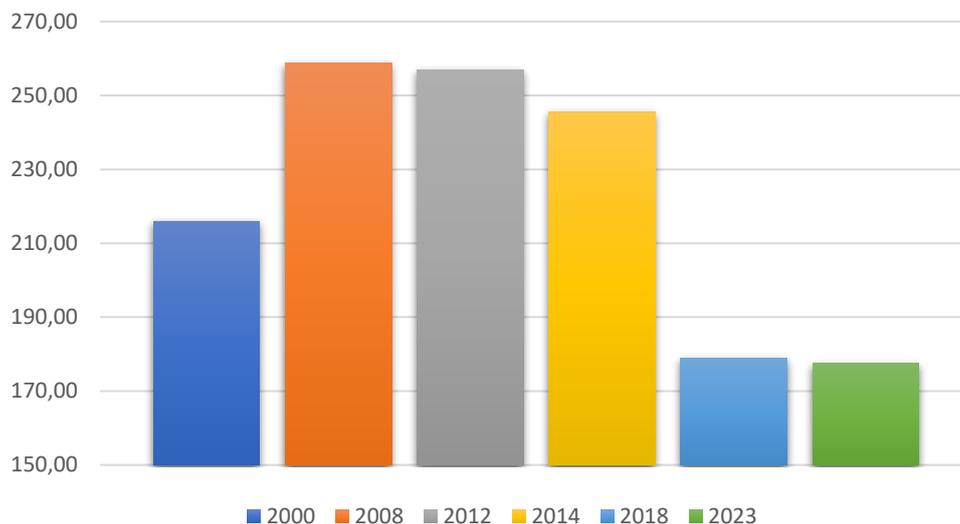
S'il n'est pas possible d'avoir une estimation précise du montant qui sera perçue par la Ville avant la publication officielle ayant lieu entre mars et avril, la tendance générale reste tout de même connue.

La DGF va ainsi progresser de 0.8% en 2024, un chiffre à rapprocher des 5.7% d'inflation estimée en 2023 et des 2.5 % annoncés pour 2024. A cela, il faut ajouter que la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPPF) 2023-2027 fixe un objectif de déficit public ramené à 2.7 % à horizon 2027. Cette réduction est notamment basée sur une contribution d'environ 18% des administrations publiques locale. A cette heure, l'Etat a cependant garanti que les versements à destination des collectivités ne diminueraient pas, et que cette contribution se ferait plutôt sur une limitation des dépenses des collectivités, dans un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de l'inflation moins 0,5 point à compter de 2024.

Une hausse des dotations de l'État, dans leur enveloppe globale, est même annoncée dans les quatre années à venir mais elle repose avant tout sur une hausse du FCTVA et des dotations de péréquations. Les autres dotations restent stables, n'évoluant qu'à la marge tous les deux ans. Il n'est pas donc supposé une majoration des aides de l'État dans les prochaines années, les hausses annoncées servant surtout à composer l'augmentation mécanique de la croissance et de l'inflation.

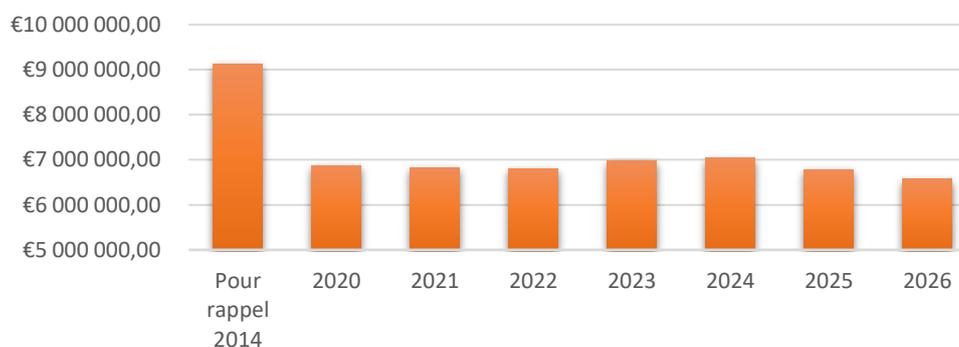
Les premières estimations annoncées représentent une perte de pouvoir d'achat de près de 15 milliards d'euros sur la période 2023-2027 pour les collectivités du fait de la non-indexation de ces dotations sur l'inflation. En termes d'investissement, les dotations habituelles sont annoncées rester stables.

Il est important de rappeler cependant que les collectivités ont déjà largement contribué au redressement des finances publiques. C'est ainsi 18 550 000 € cumulés que la Ville de Joué-lès-Tours a ainsi perdu depuis 2014. La comparaison entre 2014 et 2023 montre ainsi une différence de 2 149 110 €. En multipliant le nombre d'habitant actuel par le montant le plus élevé de DGF perçu par habitant par la Ville, (2008) c'est aujourd'hui plus de 3 160 000 € qui manquent à la Ville.



Dotation globale de fonctionnement par habitant entre 2000 et 2023

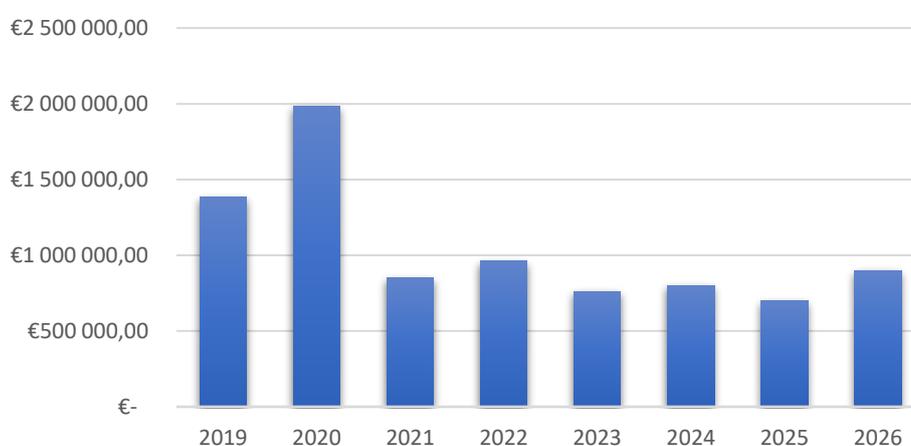
Sur les prochaines années, une évolution à la hausse est probable sur 2024, conséquence logique de l'augmentation de l'enveloppe globale de la DGF, mais les années suivantes, une baisse est prévue en raison de trois phénomènes : la non augmentation des impôts prévues qui impacte l'effort fiscal (l'Etat considérant que puisque la collectivité peut taxer plus ses administrés, elle doit être moins soutenue), la réforme de l'effort fiscal dont les conséquences sont actuellement imprévisibles, et la majoration de la partie péréquative (la DF baissant en effet pour mettre plus en avant la DSU et la DNP pour lesquelles Joué-lès-Tours peut, ou non, se retrouver dans une situation avantageuse).



Dotation Globale de Fonctionnement ente 2020 et 2026

ii. Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Le FCTVA est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16.404 %, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale, contrairement aux entreprises. Son montant dépend donc des investissements réalisés les années antérieures, puisque le montant est calculé pour Joué-lès-Tours sur l'année N-1. Dans les années à venir, le FCTVA devrait rester à un niveau élevé en 2024 puisque l'année 2023 a été l'objet de nombreux investissements municipaux, diminuer en 2025 puisque l'année 2024 verra des investissements plus resserrés et évoluer à la hausse en 2026 suite aux investissements prévus en 2025.



FCTVA entre 2019 et 2026

2. Tours Métropole Val de Loire (TMVL)

Cinq flux financiers principaux unissent la Ville et TMVL dans des rapports de réciprocité :

- L'Attribution Compensatoire de la Taxe Professionnelle (ACTP)
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)
- Les mises à disposition
- Les Fonds de Concours
- La Taxe d'AMénagement (TAM)

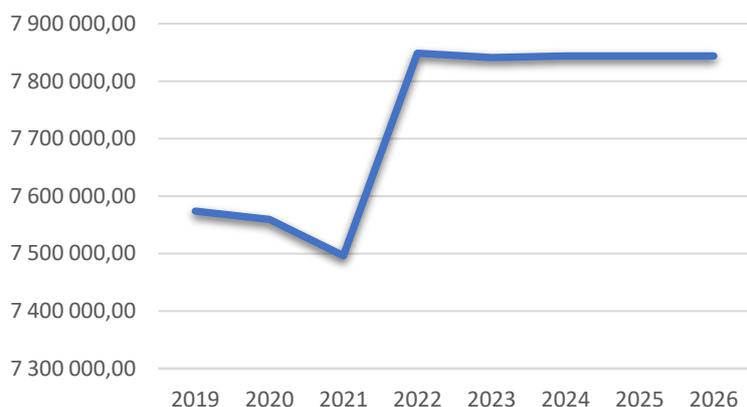
D'autres relations financières existent également plus à la marge.

i. L'ACTP

Ce flux financier, au bénéfice de la Ville, a pour but de retracer la compensation suite à la perte de la taxe professionnelle (devenue CET et transférée aux intercommunalités). Le montant initial est ensuite minoré au fur et à mesure des différents transferts de compétences de la Ville vers l'intercommunalité. Un recalcul avait été fait en 2022 lors de la signature du pacte fiscal et financier pour intégrer plusieurs dépenses qui faisaient auparavant l'objet de

dispositifs annexes (transports pédagogiques, fonds métropolitain pour les associations, etc). Ce montant, hors rétrocession de lotissement ou évolutions de périmètre des compétences n'est pas amené à changer sur les prochaines années.

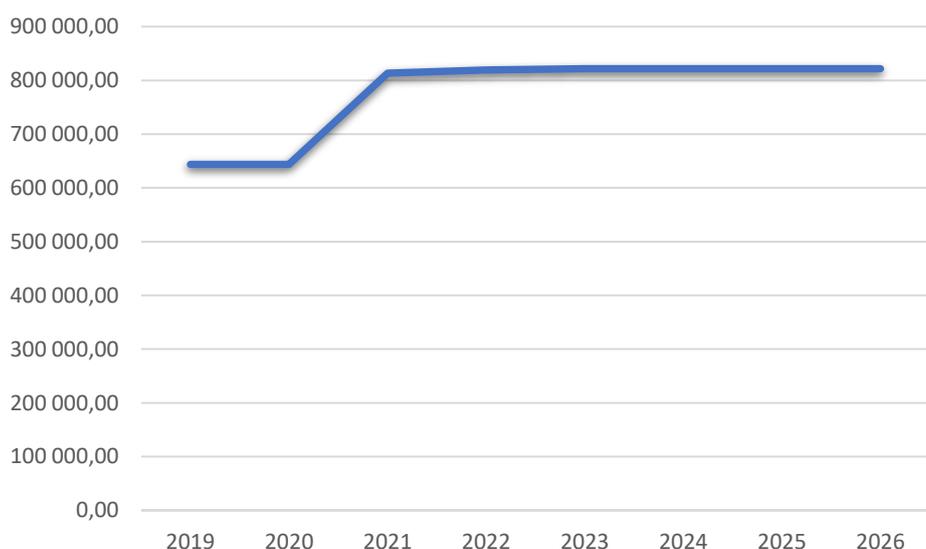
Se posera d'ici à la fin du mandat la question de l'intégration des dépenses du SDIS au sein des budgets métropolitains qui pourraient dès lors faire baisser l'ACTP d'autant, mais il s'agirait d'une simple équivalence puisque la dépense disparaîtrait du budget de la Ville.



ACTP entre 2019 et 2026

ii. La DSC

La dotation de solidarité communautaire est une dotation instituée par les intercommunalités dans le but de réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes membres. Suite à une décision du Conseil Constitutionnel, les modalités de calcul ont été revues. Sur les prochaines années, rien ne permet de supposer que le montant va varier, puisqu'il est voté chaque année à l'identique.



DSC entre 2019 et 2026

iii. Les mises à disposition de personnel

Suite aux multiples transferts de compétences, des conventions de mise à disposition ont été signées avec TMVL pour refacturer les agents remis à disposition de la Ville par TMVL (espaces verts et voirie) mais également les agents Ville mis à disposition de TMVL (agents supports de ces services mais non transférés). Ces montants sont figés aux valeurs du 31/12/2016 avant le transfert.

| Mise à disposition TMVL -> Ville (Dépense Ville) | Mise à disposition Ville -> TMVL (Recette Ville) |
|---|---|
| 1 050 807.49 € | 74 683.30 € |

iv. Les Fonds de concours

TMVL a plusieurs dispositifs de fonds de concours qui impactent la Ville.

Dans un premier temps, concernant les piscines. TMVL apporte son soutien aux établissements aquatiques sur le territoire métropolitain. Sur Joué-lès-Tours nous avons deux piscines concernées : Bulle d'O et l'Alouette. Pour 2024, il représentera 150 000€ par piscine soit une augmentation de 15K€ par rapport à 2023.

Dans un deuxième temps, concernant le fonds de concours de droit commun : Dans le cadre du pacte fiscal et financier, il avait été annoncé qu'il devait peu à peu passer du fonctionnement vers l'investissement à échéance 2026. Exceptionnellement, en 2023, TMVL avait autorisé les communes à le conserver en fonctionnement pour des facilités de gestion face à l'inflation. Les règles de droit commun redeviennent applicables à partir de 2024 ce qui impose un minimum de 60 % en investissement et les 40% restants en fonctionnement en 2024, 80% en investissement et 20% en fonctionnement en 2025 et la totalité en investissement en 2026.

Dans un troisième temps, les autres fonds de concours sont maintenus (Fonds Vert Métropolitain, fonds de concours pour la transition énergétique, fonds de concours au soutien des projets des communes).

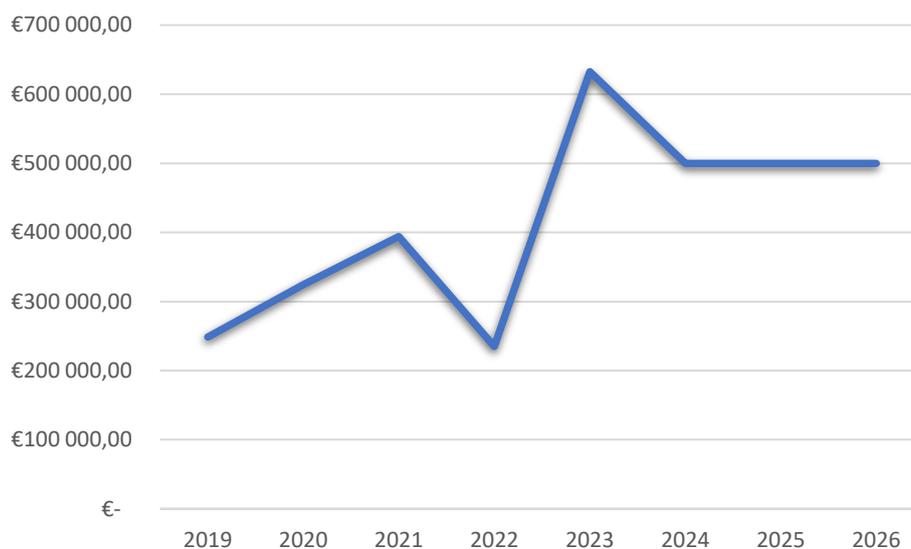
v. La TAM

La Taxe d'AMénagement est une taxe portant sur toutes les opérations soumises soit à permis de construire ou d'aménager soit à déclaration préalable de travaux.

Depuis 2017 un taux unique avait été adopté sur le territoire métropolitain. Un dispositif de reversement aux communes existe selon un taux de reversement unique de 85%.

Ce dispositif est pérennisé depuis le pacte fiscal et financier. Son calcul et sa prévision restent cependant peu aisés, d'autant plus maintenant que le fait générateur de sa perception a changé. En effet, depuis septembre 2022, la perception est désormais déclenchée dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux là où le fait générateur était auparavant dans

l'accord de l'acte d'urbanisme. L'année 2023 est une année exceptionnelle, puisqu'une majeure partie des taxes perçues relèvent encore de l'ancien dispositif. Sur les années à venir, plusieurs grosses opérations sont annoncées et devraient sortir de terre, mais les nouvelles dispositions permettent aux opérateurs immobiliers de différer le versement après l'achèvement final des travaux (et pour les plus gros montants de le verser en plusieurs fois). Un niveau élevé est donc prévu mais les règles précitées rendent difficiles une prévision exacte et la prudence reste donc de mise.



TAM entre 2019 et 2026

vi. D'autres relations financières

Plusieurs petites relations financières sont à l'œuvre entre TMVL et la Ville. On peut par exemple citer les remboursements liés aux carburants ou encore les participations aux frais de fonctionnement pour les bâtiments d'intérêts communautaires. Ces relations financières de faible montant sont considérées comme stables dans les années à venir.

C/ RESUME ET RATIOS FINANCIERS

Tous les postes de dépenses et de recettes ont été détaillés ci-dessus, mais un point de focus supplémentaire est nécessaire concernant l'épargne brute et l'épargne nette.

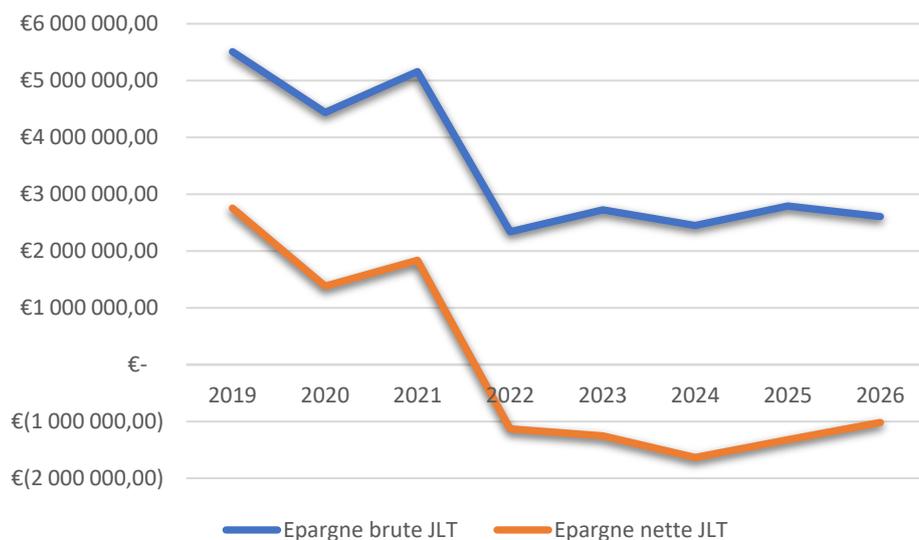
I. Epargne brute et épargne nette : 2019 - 2026

Pour rappel, l'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie. Elle correspond également à l'autofinancement brut.

L'épargne nette correspond quant à elle à l'épargne brute de laquelle est déduite le remboursement en capital de la dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette.

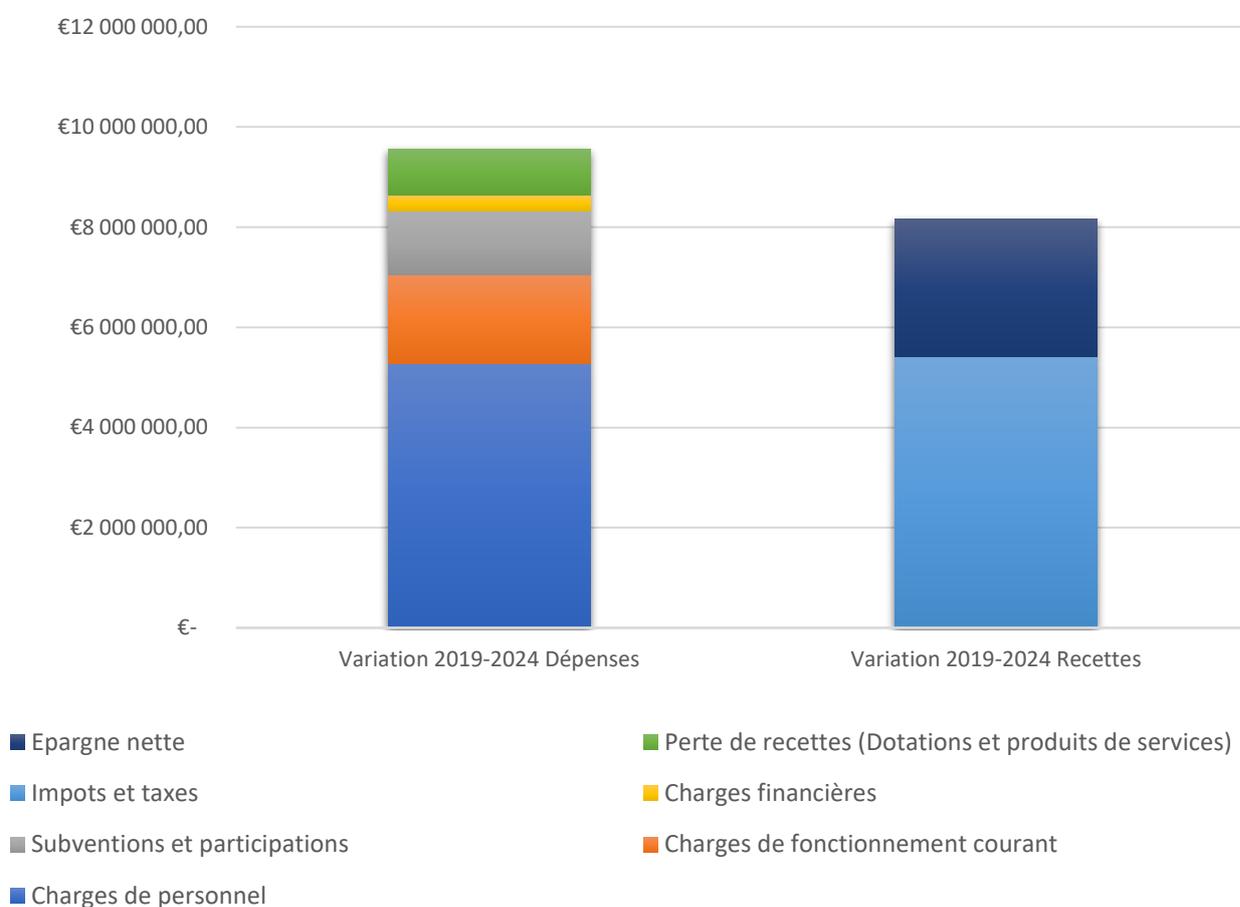
Ces deux ratios sont régulièrement comparés entre collectivités et permettent d'avoir une information partielle sur l'état financier de la collectivité. Si l'épargne brute a un intérêt dans son calcul pour savoir ce que la collectivité est apte à rembourser/soutenir dans sa section d'investissement, le calcul de l'épargne nette peut être soumis à débat. Son calcul ne tient en effet pas compte de l'excédent propre de la section d'investissement. Ainsi, une collectivité qui dégagerait un excédent au sein de sa section d'investissement pourrait tout de même avoir une épargne nette négative, amenant questions et interrogations, alors que le remboursement du capital de ses emprunts est assuré par cet excédent.

Au-delà de ces critiques, l'épargne nette de la Ville, comme son épargne brute, ont toutes deux été atteintes par les causes structurelles déjà abordées. L'année 2020 et le COVID ont causé une perte sérieuse aux deux épargnes, mais l'année 2021 a permis de les reconstituer en partie. L'année 2022 et l'explosion annoncée des fluides et de l'inflation, ainsi que l'année 2023 ont malheureusement empêché toute remontée des deux épargnes et ont aggravé le phénomène. L'année 2024, qui subira encore une partie des coûts des fluides et de la hausse des taux d'emprunts continuera d'avoir une épargne négative. Les deux années suivantes, ces deux catégories de dépenses diminuant au niveau de la Ville, l'épargne brute s'améliore, et l'épargne nette étant calculée par rapport à elle, celle-ci s'améliore également. La diminution également du capital annuel à rembourser, notamment en raison du désendettement de la Ville prévu, permet une amélioration de l'état de l'épargne nette d'ici à la fin du mandat.



Épargne brute et épargne nette de la Ville entre 2019 et 2026

La comparaison par rapport à 2019 est ainsi particulièrement instructive. En additionnant le stock d'épargne nette de 2019 et la variation des impôts sur la période, il manque encore 1 400 000 € pour atteindre la variation des différentes dépenses sur la même période, soit le même ordre de grandeur que l'épargne nette négative 2023.



Comparaison de la variation des recettes et des dépenses entre 2019 et 2024

II. Tableau récapitulatif

Pour pouvoir au mieux appréhender toutes les informations prospectives contenues dans ce ROB, un état de synthèse est présenté ici sous la forme d'un tableau synthétique :

| | BP2024 | BP2025 | BP2026 |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|
| Recettes de fonctionnement | | | |
| Produit des services (R70) | 3 737 880,00 € | 3 691 657,00 € | 3 765 883,00 € |
| Impôts locaux | 25 010 267,00 € | 25 560 151,00 € | 26 036 729,00 € |
| Attribution de compensation | 7 843 547,00 € | 7 843 547,00 € | 7 843 547,00 € |
| Dotations de solidarité communautaire | 819 109,00 € | 819 109,00 € | 819 109,00 € |
| Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière | 1 394 155,00 € | 1 324 447,00 € | 1 324 447,00 € |
| Autres impôts et taxes | 889 514,00 € | 889 514,00 € | 889 514,00 € |
| Dotations forfaitaire | 4 847 826,00 € | 4 847 826,00 € | 4 847 826,00 € |
| DSU / DSR | 1 853 184,00 € | 1 853 184,00 € | 1 853 184,00 € |
| DNP | 195 343,00 € | 195 343,00 € | 195 343,00 € |
| Autres dotations | 4 588 977,00 € | 4 383 677,00 € | 4 189 655,00 € |
| Atténuation de charges | 72 630,00 € | 72 630,00 € | 72 630,00 € |
| Revenus des immeubles | 347 040,00 € | 392 457,00 € | 398 343,00 € |
| Produits financiers | 5 000,00 € | 5 000,00 € | 5 000,00 € |
| Produits exceptionnels | | | |
| Total des recettes de fonctionnement | 51 604 472,00 € | 51 878 542,00 € | 52 241 210,00 € |
| Dépenses de fonctionnement | | | |
| Dépenses de personnel (D012) | 32 259 787,00 € | 33 457 680,00 € | 33 781 609,00 € |
| Énergie - Électricité (D60612) | 2 550 800,00 € | 1 874 838,00 € | 1 902 961,00 € |
| GAZ et Chauffage urbain (D60613) | 1 045 000,00 € | 1 064 855,00 € | 1 080 828,00 € |
| Alimentation (D60623) | 1 131 510,00 € | 1 153 008,00 € | 1 170 303,00 € |
| Fonctionnement des services | 6 128 753,00 € | 6 245 199,00 € | 6 338 877,00 € |
| Atténuation produits (D014) | 13 000,00 € | 13 000,00 € | 13 000,00 € |

| | | | |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Indemnités | 343 800,00 € | 347 925,00 € | 351 405,00 € |
| Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé | 1 740 551,00 € | 1 759 698,00 € | 1 779 054,00 € |
| Autres participations | 3 105 080,00 € | 3 164 076,00 € | 3 211 537,00 € |
| Intérêts de la dette existante | 734 000,00 € | 600 000,00 € | 351 485,00 € |
| Charges financières (D66 hors 11 & 18) | 71 000,00 € | 71 000,00 € | 71 000,00 € |
| Charges exceptionnelles (D67) | 20 000,00 € | 20 000,00 € | 20 000,00 € |
| Dotations & provisions réelles (D68) | 10 000,00 € | 10 000,00 € | 10 000,00 € |
| Total des dépenses de fonctionnement | 49 153 281,00 € | 49 781 279,00 € | 50 082 059,00 € |
| | | | |
| Épargne brute | 2 451 191,00 € | 2 097 263,00 € | 2 159 151,00 € |
| | | | |
| Épargne nette (CAF Nette) | - 1 634 809,00 € | - 1 322 775,00 € | - 1 018 993,00 € |
| | | | |
| Dépenses d'investissement | | | |
| Remboursement des emprunts | 4 086 000,00 € | 3 420 033,00 € | 3 178 147,00 € |
| APNPNRU | 1 701 000,00 € | | |
| Travaux relamping et isolations divers | 1 297 560,00 € | | |
| PPI Sports | 1 172 987,00 € | 827 013,00 € | 1 000 000,00 € |
| Attributions de compensation d'investissement (D2046) | 1 000 000,00 € | 1 000 000,00 € | 1 000 000,00 € |
| Transfert centre commercial | 450 000,00 € | 5 722 987,00 € | 890 236,00 € |
| Sécurisation jocondiens, bâtiments publics, cybersécurité | 378 418,00 € | 200 000,00 € | |
| Entretien des bâtiments et services techniques | 352 388,00 € | 200 000,00 € | 300 000,00 € |
| Pradier | 250 000,00 € | 250 000,00 € | |
| Acquisition terrains bâtis | 150 000,00 € | | |
| Besoin des services | 129 183,00 € | 150 000,00 € | 350 000,00 € |
| Avances comptables | 800 000,00 € | | |
| Total des dépenses d'investissement | 11 767 536,00 € | 11 770 033,00 € | 6 718 383,00 € |
| | | | |

| Recettes d'investissement | | | |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|
| FCTVA | 800 000,00 € | 700 000,00 € | 900 000,00 € |
| Taxe d'aménagement (R10226) | 500 000,00 € | 500 000,00 € | 500 000,00 € |
| DSIL + F2D + CAF | 200 000,00 € | 200 000,00 € | 200 000,00 € |
| Subv centre co | | 500 000,00 € | 500 000,00 € |
| TMVL Fonds Vert2023 | 643 303,00 € | | |
| FDC TMVL | 341 000,00 € | 566 912,00 € | 566 912,00 € |
| Ex CRST TMVL | | 2 500 000,00 € | |
| ANSSI | 50 000,00 € | | |
| NPNRU | 380 885,00 € | | |
| Autres recettes d'investissement | 1 131 181,00 € | | |
| Avances comptables | 200 000,00 € | | |
| Emprunt | 4 000 000,00 € | 4 705 863,00 € | 1 892 317,00 € |
| Auto-financement | 2 451 191,00 € | 2 097 263,00 € | 2 159 151,00 € |
| Excédent reporté | 1 869 976,00 € | | |
| | | | |
| Total des recettes d'investissement | 11 767 536,00 € | 11 770 038,00 € | 6 718 380,00 € |
| | | | |
| Budget total | 63 372 008.00 € | 63 648 580.00 € | 58 959 590.00 € |

CONCLUSION

Plutôt que de se laisser décourager par les défis qui s'annoncent, il faut les voir comme des opportunités de faire des choix judicieux et responsables.

Il n'y a pas, et il n'y aura pas, d'effets d'annonces. Nous préférons les démarches durables, motivées par la cohérence entre nos valeurs et nos actions. Nous sommes convaincus que ces démarches, loin d'être des sacrifices, sont en réalité des investissements dans la qualité de vie des générations actuelles et futures. C'est uniquement par une approche pragmatique que nous maximiserons notre efficacité pour garantir une gestion responsable des ressources financières de la Ville tout en maintenant un service public de qualité. En faisant preuve d'efficacité, nous assurons la pérennité de nos projets tout en respectant les impératifs budgétaires, créant ainsi un équilibre durable entre nos ambitions et les réalités qui nous entourent.

Ensemble, dans cette volonté ambitieuse d'espoir et de pragmatisme, nous jetterons les bases d'une Ville toujours plus forte, dynamique, courageuse.

Merci pour votre confiance et votre engagement dans cette entreprise collective qui porte en elle la promesse d'un lendemain meilleur.

Annexe 1 : Liste des communes dites « similaires » et méthodologie

Pour analyser de manière plus pertinente les différents éléments financiers de la commune de Joué-lès-Tours, 9 communes ont été choisies à travers la France. Ces 9 communes partagent un certain nombre de points communs jugés essentiels pour une analyse comparative pertinente :

- Une situation géographique de centralité annexe : Elles ne sont ni préfectures, ni sous-préfectures et sont toutes situées en proximité d'une ville centre dynamique
- La présence d'au moins un quartier Politique De la Ville (PDV) : La présence de ce genre de quartier entraîne automatiquement des ajustements de dotations au niveau de l'Etat ainsi qu'un revenu par habitant inférieur à la moyenne des autres villes, ce critère rentrant en compte dans le classement des quartiers PDV.
- Une situation en dehors de la région parisienne : La situation économique, financière et juridique de la région parisienne est très différente des autres villes françaises. Les flux financiers croisés et les questions des fonds de compensation internes à ces collectivités rendent toutes les analyses comparatives complexes par rapport à Joué-lès-Tours.
- Une population proche de celle de la Ville : La strate, outil habituel de comparaison, contient des communes allant de 20 000 habitants à 50 000 habitants, un outil de dispersion supplémentaire des analyses.

Au vu de toutes ces contraintes, il a été fait le choix d'un échantillon plus resserré contenant les villes ci-dessous, identifiées tout au long du ROB comme les communes « similaires » :

- Colomiers – Haute-Garonne
- Le Cannet – Alpes-Maritimes
- Maignane – Bouches-du-Rhône
- Rezé – Loire-Atlantique
- Saint-Martin-d'Hères - Isère
- Schiltigheim – Bas-Rhin
- Sète - Hérault
- Talence - Lozère
- Wattrelos - Nord